



vivendi

**Rapport financier  
et États financiers condensés  
non audités du 1<sup>er</sup> semestre  
clos le 30 juin 2007**

**VIVENDI**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 6 400 310 779,50 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

<b>CHIFFRES CLES</b> .....	<b>6</b>
<b>I- RAPPORT FINANCIER POUR LE PREMIER SEMESTRE 2007</b> .....	<b>7</b>
<b>1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS</b> .....	<b>7</b>
<b>1.1</b> ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2007.....	<b>7</b>
1.1.1 <i>Acquisitions de sociétés consolidées</i> .....	7
1.1.2 <i>Acquisitions/cessions d'investissements financiers</i> .....	8
1.1.3 <i>Autres</i> .....	8
<b>1.2</b> ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2007.....	<b>8</b>
<b>2 RESULTATS</b> .....	<b>10</b>
<b>2.1</b> COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE.....	<b>10</b>
<i>Deuxième trimestre 2007</i> .....	10
<i>Premier semestre 2007</i> .....	11
<b>2.2</b> ANALYSE DES RESULTATS SEMESTRIELS.....	<b>11</b>
<b>2.3</b> PERSPECTIVES 2007.....	<b>13</b>
<b>3 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER</b> .....	<b>14</b>
<i>Deuxième trimestre 2007</i> .....	14
<i>Premier semestre 2007</i> .....	14
<i>Commentaires sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté des métiers contrôlés</i> .....	15
<b>4 TRESORERIE ET CAPITAUX</b> .....	<b>20</b>
<b>4.1</b> SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	<b>20</b>
<b>4.2</b> ANALYSE DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES.....	<b>21</b>
<b>4.3</b> ANALYSE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT.....	<b>22</b>
<b>4.4</b> ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT.....	<b>23</b>
<b>4.5</b> PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES FINANCEMENTS ET NOTATION.....	<b>24</b>
<b>5 DECLARATIONS PROSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES</b> .....	<b>25</b>

<b>II ETATS FINANCIERS CONDENSES DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2007 (NON AUDITES)</b> .....	<b>26</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT CONDENSE</b> .....	<b>26</b>
<b>BILAN CONDENSE</b> .....	<b>27</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES</b> .....	<b>28</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES</b> .....	<b>29</b>
<b>TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISES</b> .....	<b>32</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES</b> .....	<b>33</b>
<b>NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION</b> .....	<b>33</b>
1.1 COMPTES INTERMEDIAIRES .....	33
1.2 NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS IFRS APPLICABLES A COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2007 .....	33
1.3 CHANGEMENTS DE PRESENTATION .....	33
<b>NOTE 2 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE</b> .....	<b>34</b>
2.1 RAPPROCHEMENT INDUSTRIEL DES ACTIVITES DE TELEVISION PAYANTE EN FRANCE DU GROUPE CANAL+ ET DE TPS .....	34
2.2 ACQUISITION PAR MAROC TELECOM DE 51 % DU CAPITAL D’ONATEL (BURKINA FASO) .....	37
2.3 ACQUISITION PAR MAROC TELECOM DE 51 % DU CAPITAL DE GABON TELECOM .....	37
2.4 ACQUISITION PAR UMG DES ACTIVITES D’EDITION MUSICALE DE BMG .....	37
<b>NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE</b> .....	<b>38</b>
<b>NOTE 4 CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITES FINANCIERES</b> .....	<b>39</b>
4.1 COUT DU FINANCEMENT .....	39
4.2 PRODUITS PERÇUS DES INVESTISSEMENTS FINANCIERS .....	39
4.3 AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS .....	40
<b>NOTE 5 IMPOT</b> .....	<b>40</b>
<b>NOTE 6 RECONCILIATION DU RESULTAT NET, PART DU GROUPE AU RESULTAT NET AJUSTE</b> .....	<b>41</b>
<b>NOTE 7 RESULTAT PAR ACTION</b> .....	<b>41</b>
<b>NOTE 8 ECARTS D’ACQUISITION</b> .....	<b>41</b>
<b>NOTE 9 ACTIFS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE CONTENUS</b> .....	<b>42</b>
9.1 ACTIFS DE CONTENUS .....	42
9.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE CONTENUS .....	43
<b>NOTE 10 TITRES MIS EN EQUIVALENCE</b> .....	<b>44</b>
<b>NOTE 11 ACTIFS FINANCIERS</b> .....	<b>45</b>
<b>NOTE 12 VARIATION NETTE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b> .....	<b>45</b>
<b>NOTE 13 PROVISIONS</b> .....	<b>46</b>
<b>NOTE 14 REGIMES D’AVANTAGES AU PERSONNEL</b> .....	<b>46</b>
<b>NOTE 15 REMUNERATION FONDEE SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>47</b>
15.1 CHARGE RELATIVE AUX REMUNERATIONS FONDEES SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES .....	47
15.2 PLANS ATTRIBUES AU PREMIER SEMESTRE 2007 .....	47
15.3 CARACTERISTIQUES DES PLANS ATTRIBUES AU PREMIER SEMESTRE 2007 .....	48
15.4 OPERATIONS INTERVENUES DEPUIS LE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2007 .....	48
15.5 PLAN DE REMUNERATION A LONG TERME CHEZ UMG .....	49
15.6 PLAN DE REMUNERATION A LONG TERME CHEZ BLIZZARD, FILIALE DE VIVENDI GAMES .....	49
15.7 PLAN D’EPARGNE GROUPE .....	50
<b>NOTE 16 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS A LONG TERME</b> .....	<b>51</b>
<b>NOTE 17 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS A COURT TERME</b> .....	<b>52</b>

<b>NOTE 18</b>	<b>RETRAITEMENTS DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES .....</b>	<b>52</b>
<b>NOTE 19</b>	<b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS .....</b>	<b>52</b>
19.1	OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	53
19.2	AUTRES ENGAGEMENTS CONTRACTES AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2007 DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE COURANTE.....	53
19.3	ENGAGEMENTS CONTRACTES AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2007 DANS LE CADRE DE LA CESSION OU DE L'ACQUISITION D'ACTIFS.....	53
19.4	PACTES D'ACTIONNAIRES CONTRACTES AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2007.....	54
<b>NOTE 20</b>	<b>OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....</b>	<b>54</b>
<b>NOTE 21</b>	<b>LITIGES .....</b>	<b>55</b>
<b>NOTE 22</b>	<b>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....</b>	<b>57</b>
<b>III</b>	<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ET DES ETATS FINANCIERS DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2007.....</b>	<b>58</b>
<b>IV</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2007.....</b>	<b>59</b>

## Chiffres clés

Données consolidées	Semestres clos le 30 juin		Exercices clos le 31 décembre		
	2007	2006	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	10 223	9 610	20 044	19 484	17 883
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	2 596	2 348	4 370	3 985	3 504
Résultat net, part du groupe	1 526	1 862	4 033	3 154	3 767
Résultat net ajusté (ANI) (a)	1 526	1 378	2 614	2 218	1 498
Endettement financier net (a)	6 309	6 784	4 344	3 768	4 724
Capitaux propres	21 905	20 683	21 864	21 608	18 092
Dont capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	20 024	18 923	19 912	18 769	15 449
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels, nets (CFFO) avant capex, net)	3 060	2 787	6 111	5 448	5 358
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	2 134	1 893	4 466	4 157	4 354
Investissements industriels, nets (capex, net) (b)	926	894	1 645	1 291	1 004
Investissements financiers	84	1 533	3 881	1 481	394
Désinvestissements financiers	(692)	(711)	(1 801)	(155)	(5 264)
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1 387	1 152	1 152	689	-
<b>Données par action</b>					
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation	1 156,4	1 151,3	1 153,4	1 149,6	1 144,4 (c)
<b>Résultat net ajusté par action</b>	<b>1,32</b>	<b>1,20</b>	<b>2,27</b>	<b>1,93</b>	<b>1,31</b>
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle)	1 162,3	1 151,8	1 155,7	1 151,0	1 144,9 (c)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action	17,23	16,43	17,23	16,31	13,49
<b>Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action</b>	<b>1,20</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,60</b>	<b>0,00</b>

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier du premier semestre 2007 ou à défaut dans l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers condensés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Les investissements industriels, nets correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions.
- Y compris les actions nouvelles Vivendi à créer dans le cadre du remboursement de l'emprunt obligataire à échéance novembre 2005.

# I- Rapport financier pour le premier semestre 2007

## Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2007 ont été arrêtés par le Directoire du 28 août 2007. Ils ont été soumis à l'examen du Conseil de Surveillance du 30 août 2007, après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 28 août 2007.

Les états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Leur rapport sur l'information financière semestrielle 2007 est présenté en préambule des états financiers.

Le rapport financier du premier semestre de l'exercice 2007 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tel qu'il figure dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 28 mars 2007 sous le numéro D.07-0240 (« Document de référence 2006 », pages 121 et suivantes).

## 1 Événements significatifs

### 1.1 Événements significatifs intervenus au cours du premier semestre 2007

#### 1.1.1 ACQUISITIONS DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

- **Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS**

Le rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS a été réalisé le 4 janvier 2007.

Une description détaillée de l'opération figure dans la Note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (pages 204 et suivantes du Document de référence 2006). Les impacts de ce rapprochement sur les comptes de Vivendi au premier semestre 2007 sont présentés en Note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés du semestre clos le 30 juin 2007. En particulier, Vivendi a constaté une plus-value de dilution (239 millions d'euros) liée à la cession de 10,18% de Canal+ France à Lagardère. En outre, compte tenu du remboursement de l'avance versée à TF1 et M6 en janvier 2006, lors de la signature du projet de rapprochement (150 millions d'euros), et de la prise en compte de la trésorerie nette de TPS, consolidée à compter du 4 janvier 2007 (64 millions d'euros), l'opération s'est traduite par une réduction de 214 millions de l'endettement financier net.

- **Acquisition par Maroc Telecom de 51 % du capital d'Onatel (Burkina Faso)**

En décembre 2006, Maroc Telecom a acquis 51 % du capital de l'opérateur historique de télécommunications du Burkina Faso (Onatel) pour un coût d'acquisition de 222 millions d'euros (y compris frais d'acquisition), versés en 2006. La prise en compte de l'endettement de cette société, consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, s'est traduite par une augmentation de 58 millions d'euros de l'endettement financier net. L'écart d'acquisition provisoire s'élève à 181 millions d'euros. Se reporter à la Note 2.2 de l'annexe aux états financiers condensés du semestre clos le 30 juin 2007.

- **Acquisition par Maroc Telecom de 51 % du capital de Gabon Telecom**

Le 9 février 2007, Maroc Telecom a acquis 51% du capital de l'opérateur historique de télécommunications du Gabon. Compte tenu du montant versé à ce titre (26 millions d'euros) et de la prise en compte de l'endettement de Gabon Telecom, consolidée par intégration globale à compter le 1<sup>er</sup> mars 2007, cette acquisition s'est traduite par une augmentation de 103 millions d'euros de l'endettement financier net. L'écart d'acquisition provisoire s'élève à 1 million d'euros. Se reporter à la Note 2.3 de l'annexe aux états financiers condensés du semestre clos le 30 juin 2007.

## • Acquisition par UMG des activités d'édition musicale de BMG

Le 6 septembre 2006, Universal Music Group (UMG) a signé un accord ferme avec Bertelsmann AG pour l'acquisition de 100 % de BMG Music Publishing (BMGP). Le 15 décembre 2006, UMG a versé en numéraire 1 639 millions d'euros à Bertelsmann AG. Le 25 mai 2007, suite à l'autorisation de la Commission européenne, UMG a finalisé l'acquisition de BMGP, consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition s'élève à 1 641 millions d'euros, compte tenu de la trésorerie générée par BMGP sur la période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et le 25 mai 2007 et des frais d'acquisition capitalisés. L'écart d'acquisition provisoire s'élève à 1 564 million d'euros.

Dans le cadre de l'autorisation de l'acquisition, la Commission européenne a imposé à UMG la cession de certains droits d'auteurs acquis auprès de Bertelsmann AG ou antérieurement détenus par UMG.

Se reporter à la Note 2.4 de l'annexe aux états financiers condensés du semestre clos le 30 juin 2007.

### 1.1.2 ACQUISITIONS/CESSIONS D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS

**Participation minoritaire dans Amp'd.** Le 1<sup>er</sup> juin 2007, la société américaine Amp'd Mobile s'est placée sous la protection du chapitre 11 du Code américain des faillites. En conséquence, Vivendi a ramené la valeur de sa participation minoritaire de 19,7% dans cette société (75 millions de dollars) et du prêt afférent (10 millions de dollars) à zéro. La dépréciation comptabilisée en charges financières au 30 juin 2007 s'établit à 65 millions d'euros. Le 23 juillet 2007, la société s'est mise en liquidation en vertu du chapitre 7 du Code américain des faillites.

### 1.1.3 AUTRES

**Dividende payé au titre de l'exercice 2006.** Lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 19 avril 2007, les actionnaires de Vivendi ont approuvé les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2006. En conséquence, le dividende a été fixé à 1,20 euro par action, représentant une distribution globale de 1 387 millions d'euros, qui a été mis en paiement le 26 avril 2007.

**Plan de départs volontaires chez Groupe Canal+** décrit à la Note 32 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (page 283 du Document de référence 2006). Au vu de l'accord de méthode, l'avis des Comités d'entreprise a été rendu le 6 avril 2007 et la nouvelle organisation se met dès lors en place. Environ 250 salariés auront quitté l'entreprise à l'issue de la mise en œuvre du plan. Le coût enregistré dans le compte de résultat du premier semestre 2007 s'établit à 25 millions d'euros.

## 1.2 Événements significatifs intervenus depuis le 30 juin 2007

**Acquisition des activités téléphonie fixe et ADSL de Télé2 France :** le 2 octobre 2006, SFR a signé un accord avec le Groupe Tele2 AB pour l'acquisition des activités téléphonie fixe et ADSL de Télé2 France. L'acquisition a été réalisée le 20 juillet 2007 pour une valeur d'entreprise de 345 millions d'euros y compris incidence de clauses d'ajustement de prix. Télé2 France qui comptait 350 000 clients ADSL et 2,3 millions de clients de téléphonie fixe à la date de l'acquisition, a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 225 millions d'euros sur le premier semestre 2007.

**Transfert de 3 centres de relation client « Grand Public » de SFR Service Client,** filiale de SFR : le transfert à Teleperformance et à la Division Arvato Services est intervenu le 1<sup>er</sup> août 2007 à l'issue de la procédure d'information consultation du Comité Central d'Entreprise qui s'est achevée le 20 juillet 2007.

**Projet d'acquisition de Debitel France et de sa filiale de distribution Videlec :** le 19 juillet 2007, CID, filiale de SFR, a signé un accord avec Debitel AG pour l'acquisition de Debitel France (140 000 clients), et de sa filiale de distribution Videlec (70 boutiques). Cette opération est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

**Acquisition de Sanctuary Group Plc.** Le 15 juin 2007, UMG a lancé une offre publique d'achat sur le capital de The Sanctuary Group plc («Sanctuary»), société cotée au London Stock Exchange. Sanctuary est une maison de disques internationale dont l'activité recouvre la vente de musique enregistrée, le merchandising et la prestation de services aux artistes. A la clôture de l'offre, le 2 août 2007, UMG a reçu l'accord d'actionnaires qui représentent 60 % du capital de Sanctuary et a procédé à l'acquisition complémentaire sur le marché de 30 % du capital pour un montant de 13 millions de livres sterling (19 millions d'euros). Conformément à la réglementation anglaise, UMG devra procéder à l'acquisition des actions restant en circulation avant la sortie de Sanctuary de la cote à la Bourse de Londres. A l'issue de ces opérations, le coût total de l'acquisition de Sanctuary devrait s'élever à 104 millions de livres sterling (155 millions d'euros), dont 44 millions de livres sterling versés en numéraire (65 millions d'euros) et 60 millions de livres sterling (90 millions d'euros) au titre de l'endettement financier net de Sanctuary.



**Vivendi obtient gain de cause devant le Tribunal arbitral international-CIRDI dans le contentieux Tucuman (Argentine).** La sentence arbitrale a été rendue le 20 août 2007 en faveur de Vivendi et de sa filiale argentine Compañía des Aguas del Aconquija par le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI), dans le cadre d'un contentieux né en 1996, relatif à la concession d'eau de la Province argentine de Tucuman, détenue en 1995 et résiliée en 1997. Le tribunal a accordé à Vivendi et à sa filiale 105 millions de dollars à titre de dommages, plus intérêts et frais.

## 2 Résultats

### 2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté

#### DEUXIEME TRIMESTRE 2007

	COMPTÉ DE RESULTAT CONSOLIDÉ		COMPTÉ DE RESULTAT AJUSTÉ		
	2 <sup>e</sup> trimestres clos le 30 juin		2 <sup>e</sup> trimestres clos le 30 juin		
(en millions d'euros, sauf données par action)	2007	2006	2007	2006	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 203</b>	<b>4 844</b>	<b>5 203</b>	<b>4 844</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>
Coût des ventes	(2 233)	(2 132)	(2 233)	(2 132)	Coût des ventes
<b>Marge brute</b>	<b>2 970</b>	<b>2 712</b>	<b>2 970</b>	<b>2 712</b>	<b>Marge brute</b>
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1 662)	(1 398)	(1 662)	(1 398)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	14	(13)	14	(13)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(60)	(56)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(31)	-			
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>1 231</b>	<b>1 245</b>	<b>1 322</b>	<b>1 301</b>	<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	90	87	90	87	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(40)	(66)	(40)	(66)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	2	33	2	33	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	(120)	(615)			
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>1 163</b>	<b>684</b>	<b>1 374</b>	<b>1 355</b>	<b>Résultat des activités ajusté avant impôt</b>
Impôt sur les résultats	(252)	792	(286)	(284)	Impôt sur les résultats
<b>Résultat net des activités</b>	<b>911</b>	<b>1 476</b>			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
<b>Résultat net</b>	<b>911</b>	<b>1 476</b>	<b>1 088</b>	<b>1 071</b>	<b>Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires</b>
<i>Dont</i>					
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>594</b>	<b>1 155</b>	<b>755</b>	<b>750</b>	<b>Résultat net ajusté</b>
Intérêts minoritaires	317	321	333	321	Intérêts minoritaires
<b>Résultat net, part du groupe par action (en euros)</b>	<b>0,51</b>	<b>1,00</b>	<b>0,65</b>	<b>0,65</b>	<b>Résultat net ajusté par action (en euros)</b>
<b>Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)</b>	<b>0,51</b>	<b>0,99</b>	<b>0,65</b>	<b>0,65</b>	<b>Résultat net ajusté dilué par action (en euros)</b>

## PREMIER SEMESTRE 2007

(en millions d'euros, sauf données par action)	COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE		COMPTES DE RESULTAT AJUSTE		
	Semestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		
	2007	2006	2007	2006	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 223</b>	<b>9 610</b>	<b>10 223</b>	<b>9 610</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>
Coût des ventes	(4 506)	(4 464)	(4 506)	(4 464)	Coût des ventes
<b>Marge brute</b>	<b>5 717</b>	<b>5 146</b>	<b>5 717</b>	<b>5 146</b>	<b>Marge brute</b>
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(3 213)	(2 787)	(3 213)	(2 787)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	92	(11)	92	(11)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(120)	(113)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(31)	-			
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>2 445</b>	<b>2 235</b>	<b>2 596</b>	<b>2 348</b>	<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	172	155	172	155	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(64)	(115)	(64)	(115)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	4	46	4	46	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	77	(519)			
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>2 634</b>	<b>1 802</b>	<b>2 708</b>	<b>2 434</b>	<b>Résultat des activités ajusté avant impôt</b>
Impôt sur les résultats	(476)	651	(532)	(463)	Impôt sur les résultats
<b>Résultat net des activités</b>	<b>2 158</b>	<b>2 453</b>			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
<b>Résultat net</b>	<b>2 158</b>	<b>2 453</b>	<b>2 176</b>	<b>1 971</b>	<b>Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires</b>
<i>Dont</i>					
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>1 526</b>	<b>1 862</b>	<b>1 526</b>	<b>1 378</b>	<b>Résultat net ajusté</b>
Intérêts minoritaires	632	591	650	593	Intérêts minoritaires
<b>Résultat net, part du groupe par action (en euros)</b>	<b>1,32</b>	<b>1,62</b>	<b>1,32</b>	<b>1,20</b>	<b>Résultat net ajusté par action (en euros)</b>
<b>Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)</b>	<b>1,31</b>	<b>1,60</b>	<b>1,31</b>	<b>1,19</b>	<b>Résultat net ajusté dilué par action (en euros)</b>

Nota : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, les coûts d'acquisition et de gestion des abonnés ainsi que les coûts de distribution des programmes télévisuels encourus par Groupe Canal+ sont classés parmi les charges administratives et commerciales et non plus en coût des ventes. Afin de rendre l'information présentée homogène, les données relatives à 2006 ont été retraitées : après reclassement, les marges brutes du premier semestre 2006 et du deuxième trimestre 2006 s'établissent ainsi respectivement à 5 146 millions d'euros contre 4 927 millions tels que publié en 2006 et à 2 712 millions d'euros contre 2 601 millions d'euros tels que publiés en 2006. Se référer à la Note 1.3 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007.

## 2.2 Analyse des résultats semestriels

Au premier semestre 2007, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 1 526 millions d'euros (1,32 euro par action) comparé à un bénéfice de 1 378 millions d'euros au premier semestre 2006 (1,20 euro par action), soit une progression de 148 millions d'euros (+ 10,7 %).

Au premier semestre 2007, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 1 526 millions d'euros (1,32 euro par action) comparé à un bénéfice de 1 862 millions d'euros au premier semestre 2006 (1,62 euro par action), soit une diminution de -336 millions d'euros (-18,0 %). La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée à la Note 6 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007. Au premier semestre 2007, elle comprend principalement la plus-value de dilution (+239 millions d'euros) liée à la cession de 10,18 % de Canal+ France à Lagardère<sup>1</sup>, ainsi que l'amortissement et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-151 millions d'euros, avant impôts et intérêts minoritaires) et la dépréciation de la participation

<sup>1</sup> Se référer à la Note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007 « Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS ».

minoritaire dans Amp'd (-65 millions d'euros). Au premier semestre 2006, elle comprenait principalement le profit lié au règlement du litige sur les actions DuPont (+921 millions d'euros) et la perte liée à la mise à valeur zéro des titres PTC (-496 millions d'euros).

L'amélioration du **résultat net ajusté** de 148 millions d'euros s'explique du fait des principaux éléments positifs suivants :

- +248 millions d'euros sont liés à la croissance du résultat opérationnel ajusté, grâce à Maroc Telecom (+128 millions d'euros), Groupe Canal+ (+112 millions d'euros), Holding & Corporate (+71 millions d'euros) et Vivendi Games (+57 millions d'euros), malgré la baisse d'UMG (-75 millions d'euros) et de SFR (-25 millions d'euros). Au premier semestre 2007, le résultat opérationnel ajusté comprend chez Holding & Corporate le dénouement positif d'un contentieux fiscal (+73 millions d'euros) et l'accord de cession d'actifs immobiliers résiduels en Allemagne (+48 millions d'euros) et chez Vivendi Games l'incidence favorable du succès exceptionnel du pack d'expansion *World of Warcraft: The Burning Crusade*, sorti au cours du premier trimestre. En outre, les premiers effets positifs du rapprochement de Canal+ et TPS se font sentir, alors que les coûts de transition sont limités à -38 millions d'euros sur le semestre. Par ailleurs, au premier semestre 2006, le résultat opérationnel ajusté comprenait un profit non récurrent chez Holding & Corporate résultant des actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion des engagements de retraite (+59 millions d'euros) et chez UMG la récupération d'un dépôt en numéraire antérieurement comptabilisé en charges dans le cadre du litige TVT (+50 millions d'euros) ;
- +17 millions d'euros sont liés à l'augmentation de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ;
- +51 millions d'euros sont liés à la diminution du coût du financement.

Ces éléments positifs ont été partiellement compensés par les éléments suivants :

- -42 millions d'euros sont liés à la diminution des produits perçus des investissements financiers ;
- -69 millions d'euros sont liés à l'augmentation de la charge d'impôt sur les résultats ;
- -57 millions d'euros sont liés à l'augmentation de la part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires.

### Analyse des principales lignes du compte de résultat

**Le chiffre d'affaires consolidé** s'est élevé à 10 223 millions d'euros contre 9 610 millions d'euros au premier semestre 2006, soit une progression de 613 millions d'euros (+6,4 %, soit +8,0 % à taux de change constant).

Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se référer à la section 3 « Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier ».

**Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels** sont un produit de 92 millions d'euros contre une charge de -11 millions d'euros au premier semestre 2006, soit une amélioration de 103 millions d'euros, essentiellement liée à l'incidence favorable du dénouement d'un contentieux engagé par Vivendi SA concernant ses droits à déduire la TVA (+73 millions d'euros) et de l'accord de cession d'actifs immobiliers résiduels en Allemagne (+48 millions d'euros), partiellement compensée par les charges de restructurations enregistrées par Groupe Canal+ au titre du plan de départs volontaires (-25 millions d'euros).

**Le résultat opérationnel ajusté** s'est élevé à 2 596 millions d'euros contre 2 348 millions d'euros au premier semestre 2006, soit une progression de 248 millions d'euros (+10,6 %, soit +11,9 % à taux de change constant).

Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se référer à la section 3 « Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier ».

**Les dépréciations d'actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises** s'élèvent à 31 millions d'euros au premier semestre 2007 et correspondent principalement à la dépréciation de la marque TPS consécutive à l'arrêt de la commercialisation du bouquet sous la marque TPS.

**Le résultat opérationnel** s'est élevé à 2 445 millions d'euros, contre 2 235 millions d'euros au premier semestre 2006, soit une progression de +210 millions d'euros (+9,4 %).

**La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence** s'est élevée à 172 millions d'euros, contre 155 millions d'euros au premier semestre 2006, soit une hausse de +17 millions d'euros. La diminution de la quote-part du profit en provenance de NBC Universal, du seul fait de la baisse du dollar (143 millions d'euros au premier semestre 2007 contre 157 millions d'euros au premier semestre 2006) est compensée par l'amélioration de la quote-part de résultat de Neuf Cegetel (31 millions d'euros au premier semestre 2007 contre -2 millions d'euros au premier semestre 2006).

**Le coût du financement** s'est élevé à 64 millions d'euros contre 115 millions d'euros au premier semestre 2006, soit une économie de 51 millions d'euros. Cette amélioration reflète l'augmentation des produits d'intérêts de la trésorerie (+35 millions d'euros) compensée par

l'augmentation des charges d'intérêt sur les emprunts (-9 millions d'euros), ainsi que la capitalisation des intérêts liés à l'acquisition de BMG Publishing (+25 millions d'euros). Les charges d'intérêt sur les emprunts sont en hausse du fait de l'augmentation de l'encours moyen des emprunts (7,8 milliards d'euros au premier semestre 2007 contre 6,6 milliards d'euros au premier semestre 2006, calculé sur une base quotidienne), malgré l'amélioration du taux de financement moyen sur la période (4,00% au premier semestre 2007 contre 4,42 % au premier semestre 2006). Cette baisse du taux de financement moyen résulte essentiellement du dénouement en juillet 2006 d'un encours de swaps de 2,5 milliards de dollars, qui générerait un surcoût financier compte tenu du différentiel défavorable des taux d'intérêt dollar/euro.

Pour plus de détails, se référer à la Note 4 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007.

**Les produits perçus des investissements financiers** se sont élevés à 4 millions d'euros, contre 46 millions d'euros au premier semestre 2006, soit une diminution de -42 millions d'euros, notamment du fait de l'absence de dividendes reçus des participations non consolidées (-34 millions d'euros). L'absence de dividendes reçus sur la période est essentiellement consécutive à la cession des titres DuPont en juin 2006 et Veolia Environnement en juillet 2006, Vivendi ayant perçu des dividendes de ces participations au cours du premier semestre 2006 s'élevant à 10 millions d'euros et 18 millions d'euros respectivement.

**Les autres produits financiers nets** se sont élevés à 77 millions d'euros, contre une charge nette de -519 millions d'euros au premier semestre 2006, soit une amélioration de 596 millions d'euros. Au premier semestre 2007, ils comprennent essentiellement la plus-value de dilution liée à l'entrée de Lagardère au capital de Canal+ France (239 millions d'euros, en complément de la plus-value de dilution de 128 millions d'euros enregistrée au quatrième trimestre 2006)<sup>2</sup>, partiellement compensée par la dépréciation de la participation minoritaire dans Amp'd (-65 millions d'euros), ainsi que la variation défavorable de la valeur des instruments financiers dérivés (-15 millions d'euros). Au premier semestre 2006, ils comprenaient notamment les moins-values réalisées lors de la mise à valeur zéro des titres PTC (-496 millions d'euros) et la vente des titres DuPont (-98 millions d'euros), partiellement compensées par les plus-values réalisées sur la vente de titres Sogecable (+66 millions d'euros) et de la participation résiduelle de 20 % dans Ypso (+56 millions d'euros), ainsi que la variation favorable de la valeur des instruments financiers dérivés (+29 millions d'euros, grâce au dérivé incorporé à l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable).

Pour plus de détails, se référer à la Note 4 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007.

**L'impôt sur les résultats** est une charge nette de -476 millions d'euros, contre un produit net de + 651 millions d'euros au premier semestre 2006. Le produit net enregistré en 2006 comprenait certains éléments non récurrents d'ajustement de la charge d'impôt des exercices antérieurs (+1 066 millions d'euros), en particulier le profit lié au règlement du litige DuPont (+1 019 millions d'euros). Hors l'incidence de ces éléments non récurrents, l'augmentation de la charge d'impôt s'élève à 61 millions d'euros et reflète l'amélioration des résultats du groupe.

**La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires**, principalement de SFR et de Maroc Telecom, ainsi que Canal+ France, consécutivement à l'entrée de Lagardère, TF1 et M6 au capital de cette dernière en janvier 2007<sup>2</sup>, s'est élevée à 632 millions d'euros, contre 591 millions d'euros au premier semestre 2006. L'augmentation est principalement liée à la progression des résultats de Maroc Telecom.

## 2.3 Perspectives 2007

Vivendi confirme sa perspective d'un résultat net ajusté supérieur à 2,7 milliards d'euros pour l'année 2007.

<sup>2</sup> Se référer à la Note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007 « Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS ».

# 3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier

## DEUXIEME TRIMESTRE 2007

(en millions d'euros)	2 <sup>e</sup> trimestres clos le 30 juin			
	2007	2006	% Variation	% Variation à taux de change constant
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Universal Music Group	1 068 (a)	1 077	-0,8%	3,8%
Groupe Canal+	1 087 (b)	934	16,4%	16,3%
SFR	2 240	2 166	3,4%	3,4%
Maroc Telecom	615	510	20,6%	23,0%
Vivendi Games	209	162	29,0%	37,8%
Activités non stratégiques et élimination des opérations inter segment	(16)	(5)	-220,0%	-220,0%
<b>Total Vivendi</b>	<b>5 203</b>	<b>4 844</b>	<b>7,4%</b>	<b>9,0%</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>				
Universal Music Group	163 (a)	154	5,8%	7,6%
Groupe Canal+	138 (b)	157	-12,1%	-12,0%
SFR	721	723	-0,3%	-0,3%
Maroc Telecom	282	197	43,1%	46,1%
Vivendi Games	12	39	-69,2%	-59,1%
Holding & Corporate	5	16	-68,8%	-73,9%
Activités non stratégiques	1	15	-93,3%	-93,3%
<b>Total Vivendi</b>	<b>1 322</b>	<b>1 301</b>	<b>1,6%</b>	<b>2,6%</b>

## PREMIER SEMESTRE 2007

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin			
	2007	2006	% Variation	% Variation à taux de change constant
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Universal Music Group	2 095 (a)	2 202	-4,9%	-0,3%
Groupe Canal+	2 154 (b)	1 833	17,5%	17,5%
SFR	4 336	4 301	0,8%	0,8%
Maroc Telecom	1 165	993	17,3%	19,6%
Vivendi Games	500	296	68,9%	80,4%
Activités non stratégiques et élimination des opérations inter segment	(27)	(15)	-80,0%	-80,0%
<b>Total Vivendi</b>	<b>10 223</b>	<b>9 610</b>	<b>6,4%</b>	<b>8,0%</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>				
Universal Music Group	220 (a)	295	-25,4%	-22,6%
Groupe Canal+	302 (b)(c)	190	58,9%	58,4%
SFR	1 364	1 389	-1,8%	-1,8%
Maroc Telecom	538	410	31,2%	33,9%
Vivendi Games	119	62	91,9%	111,5%
Holding & Corporate	51	(20)	na*	na*
Activités non stratégiques	2	22	-90,9%	-90,9%
<b>Total Vivendi</b>	<b>2 596</b>	<b>2 348</b>	<b>10,6%</b>	<b>11,9%</b>

- Comprend BMGP, consolidée par intégration globale par UMG à compter du 25 mai 2007.
- Comprend TPS, consolidée par intégration globale par Canal+ France à compter du 4 janvier 2007.
- Comprend les coûts de transition liés au rapprochement avec TPS pour 38 millions d'euros.

## COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE DES METIERS CONTROLES

### Universal Music Group (UMG) (Intérêt économique de Vivendi : 100 %)

#### Chiffre d'affaires

##### Premier semestre :

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) s'établit à 2 095 millions d'euros en retrait de 4,9 % par rapport à l'année précédente en raison d'un effet de change défavorable et des conditions difficiles du marché de la musique enregistrée.

A taux de change constant, les ventes sont pratiquement stables (-0,3 %), ce qui confirme les bonnes performances d'UMG par rapport au marché, notamment en Europe, et en particulier au Royaume-Uni. Le chiffre d'affaires de l'édition musicale inclut, depuis le 25 mai 2007, BMG Music Publishing (BMGP)<sup>3</sup>. Hors BMGP, le chiffre d'affaires est en baisse de 2,5 % à taux de change constant. Les ventes de musique numérisée, qui s'établissent à 315 millions d'euros, sont en hausse de 51 % à taux de change constant et représentent 15 % du chiffre d'affaires total contre 10,1 % au premier semestre 2006.

Parmi les meilleures ventes figurent les albums de Nelly Furtado et Amy Winehouse ainsi que les nouveaux albums de Maroon 5, Mika et Fall Out Boy.

##### Deuxième trimestre :

Le chiffre d'affaires d'UMG s'établit à 1 068 millions d'euros en léger retrait par rapport à l'année précédente, en raison d'un effet de change défavorable largement compensé par le chiffre d'affaires généré par BMGP, acquis fin mai 2007<sup>3</sup>.

Hors BMGP et à taux de change constant, les ventes sont pratiquement stables (-0,8 %) dans un marché de la musique enregistrée difficile. Cette évolution reflète les bonnes performances d'UMG par rapport au marché, en particulier au Japon, la hausse du chiffre d'affaires de l'édition musicale et la forte croissance des ventes de musique numérisée. Celles-ci s'établissent à 155 millions d'euros, en hausse de 49 % à taux de change constant par rapport au deuxième trimestre 2006, avec une forte croissance des ventes à la fois sur Internet et sur les téléphones mobiles.

Parmi les meilleures ventes du deuxième trimestre figurent les nouveaux albums de Maroon 5 (première sortie du label Octone depuis son acquisition récente par UMG), Bon Jovi, Ne-Yo et Rihanna. L'album de Nelly Furtado, sorti en juin 2006, et ceux de Mika et Amy Winehouse figurent également parmi les meilleures ventes.

#### Résultat opérationnel ajusté

##### Premier semestre :

UMG affiche un résultat opérationnel ajusté de 220 millions d'euros, en baisse de 75 millions d'euros par rapport au premier semestre 2006 qui comprenait la récupération d'un dépôt en numéraire de 50 millions d'euros antérieurement comptabilisé en charges dans le cadre du litige TVT.

Sur le semestre, les ventes numériques progressent d'environ 50 % (à taux de change constant). Dans des conditions difficiles pour le marché de la musique enregistrée, et malgré l'incidence défavorable du taux de change, UMG maintient une performance opérationnelle très supérieure à ses concurrents.

### Groupe Canal+ (Intérêt économique de Vivendi : 100 % ; intérêt économique de Vivendi dans Canal+ France : 65%)

#### Chiffre d'affaires

##### Premier semestre :

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'établit à 2 154 millions d'euros contre 1 833 millions d'euros au premier semestre 2006, soit une hausse de 321 millions d'euros (+17,5 %).

L'essentiel de cette croissance provient de l'activité de télévision payante en France qui progresse de 358 millions d'euros (soit +24 %) grâce principalement à la fusion avec TPS<sup>4</sup> et à la croissance du portefeuille d'abonnements et du chiffre d'affaires publicitaire.

Canal+ continue à battre des records : juin 2007 est le meilleur mois de juin en recrutements individuels depuis 21 ans. Fin juin 2007, le portefeuille global d'abonnements de Groupe Canal+ atteignait 10,3 millions soit une hausse nette supérieure à 400 000 abonnements par

<sup>3</sup> Le chiffre d'affaires d'UMG du premier semestre et du deuxième trimestre 2007 intègre le chiffre d'affaires de BMGP, consolidé depuis le 25 mai 2007, pour un montant de 49 millions d'euros.

<sup>4</sup> Le chiffre d'affaires 2007 de Groupe Canal+ intègre le chiffre d'affaires de TPS, consolidée depuis le 4 janvier 2007, date à laquelle Vivendi et Groupe Canal+ ont obtenu le contrôle de TPS. Pour information, au premier semestre 2006 et deuxième trimestre 2006, le chiffre d'affaires de TPS s'est élevé à respectivement 294 millions d'euros et 148 millions d'euros.

rapport à la somme de Groupe Canal+ et de TPS à fin juin 2006. Canal+ comptait 5,2 millions d'abonnements et CanalSat/TPS 5,1 millions. La proportion d'abonnés numériques à Canal+ se monte à 67 % du portefeuille total contre 56 % à fin juin 2006.

Le chiffre d'affaires des autres activités du groupe (hors PSG, cédé en juin 2006) est stable par rapport au premier semestre 2006. La hausse du chiffre d'affaires abonnés en Pologne et des revenus publicitaires d'i>Télé compense la baisse des revenus de l'exploitation des films en France de StudioCanal.

### **Deuxième trimestre :**

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'élève à 1 087 millions d'euros contre 934 millions d'euros à la même période l'année dernière, soit une hausse de 153 millions d'euros (+16,4 %). L'activité de télévision payante en France progresse de 24 %, principalement grâce à la fusion avec TPS<sup>4</sup> et à la croissance du portefeuille d'abonnements.

### **Résultat opérationnel ajusté**

#### **Premier semestre :**

Le résultat opérationnel ajusté de Groupe Canal+, hors coûts de transition liés au rapprochement avec TPS, s'établit à 340 millions d'euros, contre 190 millions d'euros au premier semestre 2006, soit une progression de 150 millions d'euros. Après prise en compte de ces coûts (38 millions d'euros), le résultat opérationnel ajusté s'élève à 302 millions d'euros.

L'essentiel de cette croissance provient des performances de l'activité de télévision payante en France. Outre la hausse des revenus, les résultats bénéficient des synergies liées au rapprochement tant sur les coûts de distribution (coûts de recrutement et coûts de gestion) que sur les coûts de contenus (programmes et redevances de chaînes).

Le résultat opérationnel ajusté des autres activités (hors PSG, cédé en juin 2006) est stable par rapport au premier semestre 2006, la progression de Canal+Pologne et de i>Télé permettant de compenser la baisse conjoncturelle de StudioCanal (moins de films distribués durant le premier semestre 2007).

### **SFR (Intérêt économique de Vivendi : 56 %)**

#### **Chiffre d'affaires**

#### **Premier semestre :**

Le chiffre d'affaires de SFR s'élève à 4 336 millions d'euros, en hausse de 0,8 % par rapport à 2006. Le chiffre d'affaires des services mobiles<sup>5</sup> est pratiquement stable (+0,2 %) à 4 119 millions d'euros.

Les effets favorables de la croissance du parc et de la progression des usages "voix" et "data" (services de données) sont très largement compensés par les baisses des tarifs réglementés imposées par l'Arcep, à savoir 21 % pour les terminaisons d'appels vers un mobile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et 30 % pour les terminaisons SMS à compter de mi-septembre 2006. L'ARPU<sup>6</sup> de SFR est en baisse de 5,2 % à 446 euros à fin juin 2007 (contre 471 euros à fin juin 2006). Hors impact des baisses des tarifs réglementés, le chiffre d'affaires des services mobiles de SFR aurait progressé de 3,8 %.

SFR a recruté 97 000 nouveaux clients nets sur les six premiers mois de l'année 2007, ce qui porte son parc à 17,980 millions de clients<sup>7</sup>, soit une hausse de 3,2 % par rapport à fin juin 2006. Le parc d'abonnés a augmenté de 6,0 % par rapport à fin juin 2006 et s'élève désormais à 11,832 millions, traduisant une amélioration du mix client (proportion d'abonnés dans le parc total) de 1,7 point en un an. Le nombre de clients 3G s'établit à 3,45 millions à fin juin 2007 contre 2,69 millions à fin décembre 2006.

En 2007, SFR poursuit le déploiement de sa stratégie « mobile centric » avec, comme élément central, la convergence entre mobilité et Internet et le partage de services personnels aussi bien sur ordinateur que sur téléphone portable. Les quatre éléments clefs de cette stratégie sont le lancement réussi de l'option « Happy Zone » en mars 2007, qui offre un usage illimité du mobile au domicile/au travail vers les fixes, le lancement, en avril 2007, de l'option ADSL, la signature de partenariats avec des acteurs incontournables d'Internet (eBay, Google, Microsoft, myspace.com, You Tube, Dailymotion) ainsi que le lancement d'une offre modem USB haut-débit 3G/3G+ en juin 2007.

Malgré l'impact de la baisse des tarifs réglementés pour les terminaisons SMS, le chiffre d'affaires "data" progresse de 3 % essentiellement autour des services interpersonnels (SMS et MMS), des contenus (musique, TV-Vidéo, jeux) et des services aux entreprises, et représente 13,4 % du chiffre d'affaires des services mobiles à fin juin 2007 contre 13,0 % à fin juin 2006. Le nombre de SMS envoyés par

5 Le chiffre d'affaires des services mobiles correspond au chiffre d'affaires de l'activité mobile, hors le chiffre d'affaires lié aux ventes d'équipement.

6 L'ARPU se définit comme le chiffre d'affaires sur les douze derniers mois, net des promotions et du chiffre d'affaires réalisé pour compte de tiers pour les services de contenu, hors roaming in et ventes d'équipements, divisé par le parc moyen de clients total Arcep pour les douze derniers mois. En outre, l'ARPU est présenté hors revenus Annuaire Express.

7 SFR hors parc de clients pour compte de tiers. Le parc clients pour compte de tiers s'élève à 831 000 à fin juin 2007 (hors pré-activation). Pour mémoire, le parc clients pour compte de tiers est établi hors pré-activation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.



les clients SFR a augmenté de 11,4 % à 3,4 milliards. Les services de données hors SMS et MMS ont progressé et représentent maintenant 36 % de l'ensemble du chiffre d'affaires "data" contre 32 % en 2006.

### **Deuxième trimestre :**

Le chiffre d'affaires de SFR s'élève à 2 240 millions d'euros, en hausse de 3,4 % par rapport au deuxième trimestre 2006. Le chiffre d'affaires des services mobiles est en hausse de 0,9 % à 2 099 millions d'euros.

Les fortes baisses des tarifs réglementés intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et à mi-septembre 2006 ont neutralisé les effets favorables de la croissance du parc et de la progression des usages « voix » et « data ».

Hors impact des baisses des tarifs réglementés, le chiffre d'affaires des services mobiles de SFR aurait progressé de 4,6 % au deuxième trimestre 2007.

### **Résultat opérationnel ajusté**

#### **Premier semestre :**

Par rapport à la même période en 2006, le résultat opérationnel ajusté de SFR a diminué de 25 millions d'euros (-1,8 %) pour s'établir à 1 364 millions d'euros, la baisse de nombreux tarifs réglementés ne permettant pas de bénéficier de la croissance du trafic et des usages.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements est stable à 1 796 millions d'euros : l'augmentation de 1,6 point des coûts d'acquisition et de fidélisation des clients à 10,9 % du chiffre d'affaires des services mobiles (en raison d'un nombre plus important de recrutements d'abonnés et d'actes de fidélisation, et de la pénétration de terminaux 3G au sein du parc clients de SFR), est compensée par une légère augmentation de 0,2 % du chiffre d'affaires des services mobiles et un contrôle rigoureux des autres coûts. La charge d'amortissements augmente de 26 millions d'euros sur le semestre, suite à plusieurs années d'investissements dans les réseaux 2G et 3G/3G+.

### **Maroc Telecom (Intérêt économique de Vivendi : 51 %)**

#### **Chiffre d'affaires**

#### **Premier semestre :**

Le chiffre d'affaires de Maroc Telecom<sup>8</sup> s'établit à 1 165 millions d'euros, en progression de 17,3 % par rapport au premier semestre 2006 (+10,1 % à taux de change et périmètre constants<sup>9</sup>).

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile<sup>10</sup> s'établit à 796 millions d'euros, en hausse de 23,4 % par rapport au premier semestre 2006 (+19,0 % à taux de change et périmètre constants).

Malgré une concurrence accrue, marquée par l'arrivée d'un 3<sup>e</sup> opérateur au Maroc, le parc<sup>11 12</sup> poursuit une croissance soutenue et atteint 11,713 millions de clients, soit une hausse de 31,3 % par rapport à fin juin 2006 et un accroissement net d'un million de clients sur le semestre, expliquant ainsi la forte progression du chiffre d'affaires. L'ARPU<sup>11 13</sup> mixte s'établit à près de 9,6 euros, en baisse de 8,5 % par rapport à juin 2006 à taux de change constant, principalement sous l'effet de la forte augmentation du parc.

Le chiffre d'affaires de l'activité fixe et Internet<sup>10</sup> s'élève à 496 millions d'euros, en hausse de 7,0 % par rapport au premier semestre 2006 (-2,9 % à taux de change et périmètre constants).

*8 Les données financières de Maroc Telecom du premier semestre et du deuxième trimestre 2007 intègrent les données d'Onatel, consolidée depuis le 1- janvier 2007, et celles de Gabon Télécom, consolidée depuis le 1er mars 2007. En particulier, les données de Maroc Telecom du deuxième trimestre 2007 comprennent 4 mois d'activité de Gabon Télécom qui n'a pas été consolidée au premier trimestre 2007 en l'absence d'informations financières disponibles à cette date.*

*9 Le périmètre constant illustre les effets de la consolidation d'Onatel et Gabon Télécom comme si elle s'était effectivement produite respectivement au 1er janvier 2006 et au 1- mars 2006.*

*10 Le chiffre d'affaires lié au trafic international entrant à destination du mobile de Maroc Telecom et au trafic sortant du mobile de Maroc Telecom vers l'international est comptabilisé directement dans l'activité mobile à compter du 1er janvier 2007. Il faisait précédemment l'objet d'un chiffre d'affaires de transit via l'activité fixe. Afin de rendre l'information présentée homogène, les données de 2006 ont été retraitées. Ce changement de présentation n'a pas d'incidence sur le chiffre d'affaires de Maroc Telecom.*

*11 Données relatives au Maroc.*

*12 Le parc est constitué des clients prépayés ayant émis ou reçu un appel voix durant les trois derniers mois et des clients postpayés non résiliés.*

*13 L'ARPU se définit comme le chiffre d'affaires (généré par les appels entrants et sortants et par les services de données) net des promotions, hors roaming in et ventes d'équipement, divisé par le parc moyen de la période. Il s'agit ici d'un ARPU mensuel mixte des segments prépayés et postpayés.*

Au Maroc, le parc fixe<sup>11</sup> s'établit à 1,280 million de lignes, en accroissement net de près de 14 000 lignes sur le semestre grâce au succès des offres de téléphonie fixe illimitée lancées au dernier trimestre 2006. Il s'inscrit cependant en baisse de 2,3 % par rapport à juin 2006, ce qui explique la baisse du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants.

Le parc ADSL<sup>11</sup> poursuit sa forte croissance sous l'effet notamment des offres promotionnelles de début d'année et s'établit à 438 000 lignes, en hausse de 34,8 % par rapport à juin 2006.

### **Deuxième trimestre :**

Le chiffre d'affaires de Maroc Telecom<sup>8</sup> s'établit à 615 millions d'euros, en progression de 20,6 % par rapport au deuxième trimestre 2006 (+9,7 % à taux de change et périmètre constants).

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile s'établit à 422 millions d'euros, en hausse de 24,4 % par rapport au deuxième trimestre 2006 (+17,7 % à taux de change et périmètre constants).

Le chiffre d'affaires de l'activité fixe et Internet s'élève à 260 millions d'euros, en hausse de 13,9 % par rapport au deuxième trimestre 2006 (-1,8 % à taux de change et périmètre constants).

## **Résultat opérationnel ajusté**

### **Premier semestre :**

Le résultat opérationnel ajusté de Maroc Telecom<sup>8</sup> s'établit à 538 millions d'euros, en hausse de 31,2 % par rapport au premier semestre 2006 (+34,5 % à taux de change et périmètre constants).

Cette performance résulte de la hausse du chiffre d'affaires (+10,1 % à taux de change et périmètre constants), de la maîtrise des coûts d'acquisition malgré la poursuite de la forte croissance des parcs mobile et ADSL ainsi que du contrôle des coûts opérationnels.

Hors dotations en 2006 et reprises en 2007 des provisions sur éléments exceptionnels, la croissance du résultat opérationnel ajusté est de 23,9 % à taux de change et périmètre constants.

## **Vivendi Games (Intérêt économique de Vivendi : 100 %)**

### **Chiffre d'affaires**

#### **Premier semestre :**

Le chiffre d'affaires de Vivendi Games s'établit à 500 millions d'euros, en progression de 68,9 % par rapport à l'année précédente (+80,4 % à taux de change constant).

Cette forte augmentation résulte de la poursuite des excellentes performances réalisées par *World of Warcraft* sur l'ensemble des marchés, liée à l'immense succès rencontré par *World of Warcraft: The Burning Crusade*<sup>TM</sup>, le premier pack d'expansion du jeu de rôle en ligne massivement multijoueurs de Blizzard Entertainment sorti au premier trimestre 2007. Au 30 juin 2007, le nombre d'abonnés de *World of Warcraft* dans le monde atteignait les 9 millions. Dans le mois qui a suivi son lancement à la mi-janvier, le pack d'expansion *The Burning Crusade*<sup>TM</sup> s'est vendu à environ 3,5 millions d'exemplaires en Amérique du Nord et en Europe, établissant un nouveau record de ventes mensuelles de jeux sur PC. Le pack d'expansion a été lancé dans les mois suivants en Corée, à Taiwan, Hong-Kong et Macao et son lancement en Chine est en cours de préparation.

#### **Deuxième trimestre :**

Le chiffre d'affaires de Vivendi Games s'établit à 209 millions d'euros, en progression de 29 % par rapport à l'année précédente (+37,8 % à taux de change constant).

## **Résultat opérationnel ajusté**

### **Premier semestre :**

Le résultat opérationnel ajusté de Vivendi Games s'élève à 119 millions d'euros, en hausse de 91,9 % par rapport à l'année précédente (+111,5 % à taux de change constant).

Cette forte augmentation résulte de la poursuite des excellentes performances réalisées par *World of Warcraft* liée à l'immense succès rencontré par *World of Warcraft: The Burning Crusade*. Le lancement de ce pack d'expansion au premier trimestre 2007 a contribué à la poursuite de la progression du nombre d'abonnés à *World of Warcraft* à plus de 9 millions dans le monde. Le résultat opérationnel ajusté intègre aussi l'accroissement non récurrent des charges liées à un programme d'intéressement et de fidélisation des talents de Blizzard Entertainment, ainsi que des effets de saisonnalité de la sortie des produits de Sierra Entertainment.

## Holding & Corporate

### Résultat opérationnel ajusté

#### Premier semestre :

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à +51 millions d'euros, soit une amélioration de +71 millions d'euros par rapport au premier semestre 2006. Cette évolution s'explique essentiellement par l'incidence favorable du dénouement en février 2007 d'un contentieux engagé par Vivendi SA concernant ses droits à déduire la TVA, soit un produit de 73 millions d'euros, dont 50 millions d'euros au titre du remboursement des sommes payées lors d'un contrôle fiscal et 23 millions d'euros de reprise des provisions constituées au titre des exercices ouverts au contrôle. En outre, le résultat opérationnel ajusté du premier semestre 2007 comprend l'incidence favorable de l'accord de cession d'actifs immobiliers résiduels en Allemagne (+48 millions d'euros). Au premier semestre 2006, le résultat opérationnel ajusté comprenait un profit non récurrent résultant des actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion des engagements de retraite (+59 millions d'euros).

## 4 Trésorerie et capitaux

### Note préliminaire :

Vivendi considère que l'«endettement financier net», agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement du groupe. L'endettement financier net est calculé comme la somme des emprunts et autres passifs financiers, à court et à long termes, tels qu'ils sont présentés au bilan consolidé, minorés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, tels qu'ils sont présentés au bilan consolidé, et des instruments financiers dérivés à l'actif et des dépôts en numéraire adossés à des emprunts (inclus au bilan consolidé dans la rubrique « actifs financiers»). L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers.

### 4.1 Synthèse de l'évolution de l'endettement financier net

Au 30 juin 2007, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 6 309 millions d'euros, contre 4 344 millions d'euros au 31 décembre 2006.

(en millions d'euros)	Se reporter aux notes aux états financiers condensés	30	31
		juin 2007	décembre 2006
Emprunts et autres passifs financiers	16 & 17	9 078	7 315
Instruments financiers dérivés à l'actif	11	(85)	(52)
Gage espèces au titre du numéraire reçu de Lagardère	11	-	(469)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts	11	(55)	(50)
		<b>8 938</b>	<b>6 744</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(2 629)	(2 400)
<b>Endettement financier net</b>		<b>6 309</b>	<b>4 344</b>

Au premier semestre 2007, l'endettement financier net a augmenté de 1 965 millions d'euros. Cette hausse traduit essentiellement l'incidence défavorable des opérations sans impact sur la trésorerie (2 194 millions d'euros), compensée par la trésorerie nette générée sur la période (229 millions d'euros).

- La trésorerie nette générée sur la période s'est élevée à 229 millions d'euros. Dans ce montant, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles contribuent à hauteur de 1 990 millions d'euros, compensées par les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement (147 millions d'euros) et par les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement (1 612 millions d'euros, en ce compris le dividende versé par Vivendi SA à ses actionnaires pour 1 387 millions d'euros, les dividendes versés par les filiales consolidées à leurs actionnaires minoritaires, principalement SFR et Maroc Telecom, pour 809 millions d'euros, nets de l'entrée de trésorerie liée à la mise en place d'emprunts pour 579 millions d'euros).
- Les opérations sans impact sur la trésorerie ayant un impact sur l'endettement financier net se sont élevées à 2 194 millions d'euros. Dans ce montant, les opérations d'investissement représentent 622 millions d'euros et comprennent essentiellement la neutralisation du paiement en numéraire reçu de Lagardère (469 millions d'euros, cf. tableau supra), qui avait été décompté de l'endettement financier net au 31 décembre 2006, et la prise en compte de l'endettement financier des sociétés nouvellement acquises (146 millions d'euros). Les opérations de financement représentent 1 573 millions d'euros et comprennent notamment la comptabilisation des options de vente accordées à TF1 et M6 sur leur participation de 15 % dans Canal+ France<sup>14</sup> (1 007 millions d'euros) ainsi que la mise en place d'emprunts (579 millions d'euros).

<sup>14</sup> Se référer à la Note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007 « Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS ».

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres (a)	Impact sur l'endettement financier net
<b>Endettement financier net au 31 décembre 2006</b>		<b>(2 400)</b>	<b>6 744</b>	<b>4 344</b>
Flux nets de trésorerie liés aux :				
Activités opérationnelles	4.2	(1 990)	-	(1 990)
Activités d'investissement	4.3	147	622	769
Activités de financement	4.4	1 612	1 573	3 185
Effet de change		2	(1)	1
Variation de l'endettement financier net au cours de la période		(229)	2 194	1 965
<b>Endettement financier net au 30 juin 2007</b>		<b>(2 629)</b>	<b>8 938</b>	<b>6 309</b>

- a. « Autres » comprend les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés ainsi que les dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

## 4.2 Analyse des activités opérationnelles

Au premier semestre 2007, les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont élevés à 1 990 millions d'euros (contre 1 340 millions d'euros au premier semestre 2006), en progression de +650 millions d'euros (+49%). Après prise en compte des dividendes reçus en provenance de NBC Universal (171 millions d'euros) et des sorties nettes de trésorerie liées aux investissements industriels (926 millions d'euros) et aux intérêts payés et autres activités financières (97 millions d'euros), les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) se sont ainsi élevés à 1 138 millions d'euros (contre 586 millions d'euros au premier semestre 2006), en progression de +552 millions d'euros (+94 %). Cette progression résulte essentiellement de l'amélioration de la trésorerie générée par les métiers et du fait qu'au premier semestre 2006, le règlement du litige DuPont s'était traduit par un décaissement d'impôt de 521 millions d'euros.

- Les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) générés par les métiers se sont élevés à 2 134 millions d'euros (contre 1 893 millions d'euros au premier semestre 2006), en progression de +241 millions d'euros (+13 %), reflétant l'amélioration des flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (+10 %, à 3 060 millions d'euros), partiellement compensée par la moindre augmentation des investissements industriels (+4 %, à 926 millions d'euros).
  - Les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex) se sont élevés à 3 060 millions d'euros (contre 2 787 millions d'euros au premier semestre 2006), en progression de +273 millions d'euros (+10 %), principalement grâce à Vivendi Games (+147 millions d'euros), Holding & Corporate (+140 millions d'euros), SFR (+88 millions d'euros) et Maroc Telecom (+69 millions d'euros), malgré la baisse d'UMG (-148 millions d'euros) et Groupe Canal+ (-14 millions d'euros). Cette amélioration reflète la progression de l'EBITDA (net de la variation du besoin en fonds de roulement) de tous les métiers sauf UMG, partiellement compensée par l'augmentation des investissements de contenus chez UMG et Canal+. En outre, le CFFO du premier semestre 2007 a bénéficié du remboursement des sommes payées suite au dénouement d'un contentieux engagé par Vivendi SA concernant ses droits à déduire la TVA (+50 millions d'euros). Par ailleurs, le CFFO du premier semestre 2006 était affecté par le décaissement lié au transfert de certains plans de retraite US par Holding & Corporate (-78 millions d'euros), partiellement compensé par la récupération d'un dépôt en numéraire par UMG dans le cadre du litige TVT (+50 millions d'euros).
  - Les sorties nettes de trésorerie liées aux investissements industriels (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions) se sont élevées à 926 millions d'euros (contre 894 millions d'euros au premier semestre 2006). Dans ce montant, SFR représente 642 millions d'euros et Maroc Telecom 167 millions d'euros.
- Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités financières (intérêts payés, primes payées dans le cadre du remboursement anticipé d'emprunts ou flux de trésorerie liés aux opérations de change à caractère financier) se sont élevées à 97 millions d'euros (contre 49 millions d'euros au premier semestre 2006). Dans ce montant, les intérêts payés sur les emprunts nets des intérêts perçus sur la trésorerie représentent un décaissement de 89 millions d'euros (contre 115 millions d'euros en 2006), soit une amélioration de 26 millions d'euros, qui reflète l'augmentation des produits générés par la trésorerie partiellement compensée par celle des intérêts payés sur les emprunts. Les autres activités financières ont généré des sorties de trésorerie de 8 millions d'euros au premier semestre 2007, comparées à des entrées de trésorerie de 66 millions d'euros au premier semestre 2006, essentiellement du fait d'un gain de change (80 millions d'euros).
- Les sorties nettes de trésorerie liées à l'impôt sur les résultats se sont élevées à 899 millions d'euros (contre 1 258 millions d'euros au premier semestre 2006), soit une économie de 359 millions d'euros. Au premier semestre 2006, elles intégraient notamment le paiement de l'impôt lié au règlement du litige DuPont (-521 millions d'euros). En neutralisant cette incidence, les impôts payés augmentent de 22 %, reflétant l'amélioration des résultats fiscaux des sociétés du groupe pris dans son ensemble.

(en millions d'euros)

	Semestres clos le 30 juin		
	2007	2006	% Variation
Chiffre d'affaires	10 223	9 610	6%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(7 014)	(6 579)	-7%
<i>Sous-total (EBITDA)</i>	<i>3 209</i>	<i>3 031</i>	<i>6%</i>
Dépenses de restructuration payées	(25)	(31)	19%
Investissements de contenus, nets	(171)	(92)	-86%
Variation des provisions incluses dans l'EBITDA	1	(13)	na*
Autres éléments opérationnels	51	(5)	na*
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(176)	(292)	40%
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt</b>	<b>2 889</b>	<b>2 598</b>	<b>11%</b>
Impôts payés	(899)	(1 258)	29%
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>1 990</b>	<b>1 340</b>	<b>49%</b>
<b>Contribution à la réduction de l'endettement financier net</b>	<b>(1 990)</b>	<b>(1 340)</b>	<b>-49%</b>

na\* : non applicable

(en millions d'euros)

	Semestres clos le 30 juin		
	2007	2006	% Variation
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt</b>	<b>2 889</b>	<b>2 598</b>	<b>11%</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	171	159	8%
Dividendes reçus de participations non consolidées	-	30	-100%
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)</b>	<b>3 060</b>	<b>2 787</b>	<b>10%</b>
Investissements industriels, nets (capex, net)	(926)	(894)	-4%
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)</b>	<b>2 134</b>	<b>1 893</b>	<b>13%</b>
Intérêts nets payés	(89)	(115)	23%
Autres flux liés aux activités financières	(8)	66	na*
<b>Décaissement lié aux activités financières</b>	<b>(97)</b>	<b>(49)</b>	<b>-98%</b>
<b>Décaissement lié aux impôts payés</b>	<b>(899)</b>	<b>(1 258)</b>	<b>29%</b>
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)</b>	<b>1 138</b>	<b>586</b>	<b>94%</b>

na\* : non applicable

Les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) par métier sont les suivants :

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		
	2007	2006	% Variation
Universal Music Group	172	320	-46,3%
Groupe Canal+	53	74	-28,4%
SFR	1 146	1 067	7,4%
Maroc Telecom	475	421	12,8%
Vivendi Games	207	59	x3,5
Holding & Corporate	85 (a)	(56) (a)	na*
Activités non stratégiques	(4)	8	na*
<b>Total Vivendi</b>	<b>2 134</b>	<b>1 893</b>	<b>12,7%</b>

na\* : non applicable

- a. Comprend les dividendes reçus de NBC Universal (171 millions d'euros au premier semestre 2007 contre 154 millions d'euros au premier semestre 2006).

## 4.3 Analyse des activités d'investissement

Au premier semestre 2007, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 147 millions d'euros (contre 1 527 millions d'euros au premier semestre 2006). Dans ce montant, les sorties de trésorerie liée aux investissements industriels (926 millions d'euros ; cf. section 4.2 « analyse des activités opérationnelles » supra) sont presque compensées par les entrées nettes de trésorerie générées par les activités d'investissements financiers (608 millions d'euros) et les dividendes reçus en provenance de NBC Universal sur la période (171 millions d'euros). Par ailleurs, les opérations d'investissement sans impact sur la trésorerie ont contribué à l'augmentation de l'endettement financier net à hauteur de 622 millions d'euros.

La trésorerie nette générée par les activités d'investissements financiers comprend essentiellement les entrées de trésorerie liées à la création de Canal+ France<sup>15</sup> (619 millions d'euros), à savoir l'incidence (469 millions d'euros) du dénouement du gage espèces constitué dans le cadre de la mise en place d'une garantie en faveur de Lagardère, fin décembre 2006, et le remboursement (150 millions d'euros) de l'avance versée à TF1 et M6 en janvier 2006, lors de la signature du projet de rapprochement. Toutefois, le gage espèces ayant été décompté de l'endettement financier net au 31 décembre 2006, son dénouement en janvier a donc été neutre sur l'endettement financier net au premier semestre 2007.

Après prise en compte de l'impact défavorable des opérations sans incidence sur la trésorerie (622 millions d'euros), les activités d'investissement ont contribué à hauteur de 769 millions d'euros à l'augmentation de l'endettement financier net sur le semestre.

(en millions d'euros)	Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres	Impact sur l'endettement financier net
<b>Investissements financiers</b>			
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(31)	146	115
Acquisitions de titres mis en équivalence	25	-	25
Augmentation des actifs financiers	90	(1)	89
<b>Total des investissements financiers</b>	<b>84</b>	<b>145</b>	<b>229</b>
<b>Désinvestissements financiers</b>			
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	(475)	469	(6)
Cessions de titres mis en équivalence	-	8	8
Diminution des actifs financiers	(217)	-	(217)
<b>Total des désinvestissements financiers</b>	<b>(692)</b>	<b>477</b>	<b>(215)</b>
<b>Activités d'investissements financiers</b>	<b>(608)</b>	<b>622</b>	<b>14</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	(171)	-	(171)
Dividendes reçus de participations non consolidées	-	-	-
<b>Activités d'investissement hors acquisitions / (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes</b>	<b>(779)</b>	<b>622</b>	<b>(157)</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	930	-	930
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4)	-	(4)
<b>Investissements industriels, nets</b>	<b>926</b>	<b>-</b>	<b>926</b>
<b>Activités d'investissement au 1<sup>er</sup> semestre 2007</b>	<b>147</b>	<b>622</b>	<b>769</b>

## 4.4 Analyse des activités de financement

Au premier semestre 2007, les sorties nettes de trésorerie liées aux opérations de financement se sont élevées à 1 612 millions d'euros (contre 1 954 millions d'euros au premier semestre 2006). Dans ce montant, les sorties de trésorerie liées aux opérations avec les actionnaires se sont élevées à 2 094 millions d'euros (contre 1 931 millions d'euros au premier semestre 2006) et la trésorerie nette reçue dans le cadre d'opérations de refinancement s'est élevée à 482 millions d'euros (contre une sortie de trésorerie de 23 millions d'euros au premier semestre 2006). En tenant compte des opérations sans incidence sur la trésorerie, en particulier les options de ventes accordées à TF1 et M6 sur leurs participations dans Canal+ France<sup>16</sup> (1 007 millions d'euros), les opérations de financement ont contribué à l'augmentation de l'endettement financier net à hauteur de 3 185 millions d'euros.

Au premier semestre 2007, les sorties de trésorerie liées aux opérations de financement concernent principalement les opérations avec les actionnaires et comprennent le dividende versé par Vivendi SA (1 387 millions d'euros), ainsi que les dividendes versés par les filiales consolidées à leurs actionnaires minoritaires (809 millions d'euros, dont principalement SFR à Vodafone 473 millions d'euros et Maroc Telecom 302 millions d'euros). Par ailleurs, les entrées de trésorerie liées à l'exercice de stock-options par les dirigeants et salariés se sont élevées à 100 millions d'euros.

<sup>15</sup> Se référer à la Note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007 « Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS ».

<sup>16</sup> Se référer à la Note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007 « Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS ».

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres	Impact sur l'endettement financier net
<b>Opérations sur les capitaux propres</b>				
Augmentation de capital		(100)	-	(100)
(Cessions) Acquisition de titres d'autocontrôle		(2)	-	(2)
Dividendes versés par Vivendi SA, 1,20 euro par action (avril)	1.1.3	1 387	-	1 387
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		809	-	809
<b>Total des opérations sur les capitaux propres</b>		<b>2 094</b>	<b>-</b>	<b>2 094</b>
<b>Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>				
Mise en place des emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		(370)	370	-
Remboursement des emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		299	(299)	-
Remboursement d'emprunts à court terme		55	(55)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		(563)	563	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie		-	994	994
Intérêts nets payés		89	-	89
Autres flux liés aux activités financières		8	-	8
<b>Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>		<b>(482)</b>	<b>1 573</b>	<b>1 091</b>
<b>Activités de financement au 1<sup>er</sup> semestre 2007</b>		<b>1 612</b>	<b>1 573</b>	<b>3 185</b>

### Lignes de crédit non tirées

Au 28 août 2007, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2007, les lignes de crédit disponibles, nettes des billets de trésorerie, de Vivendi SA et de SFR s'élevaient à respectivement 3 703 millions d'euros et 1 145 millions d'euros. Les lignes de crédit non tirées de SFR comprennent à hauteur de 500 millions d'euros le solde du financement de type revolving de 700 millions d'euros accordé par Vivendi SA à SFR pour une durée de 3 ans.

## 4.5 Principales caractéristiques des financements et notation

### Notation de la dette financière

La notation de Vivendi au 28 août 2007, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2007, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
<b>Standard &amp; Poor's</b>	27 juillet 2005	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	} Stable
		Dette court terme <i>corporate</i>	A-2	
		Dette senior non garantie ( <i>unsecured</i> )	BBB	
<b>Moody's</b>	13 septembre 2005	Dette long terme senior non garantie ( <i>unsecured</i> )	Baa2	Stable
<b>Fitch Ratings</b>	10 décembre 2004	Dette long terme senior non garantie ( <i>unsecured</i> )	BBB	Stable

### Description des covenants financiers

Vivendi et sa filiale SFR sont sujets à certains covenants financiers qui leur imposent de maintenir différents ratios calculés semestriellement, décrits dans la section 5.5.3 du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tel qu'il figure dans le « Document de référence 2006 » (page 178). Au 30 juin 2007, ils respectaient ces ratios financiers.

### Endettement financier net de SFR et Maroc Telecom

Au 30 juin 2007, l'endettement financier net de SFR s'élève à 2 711 millions d'euros (contre 2 256 millions d'euros au 31 décembre 2006). Dans ce montant, les emprunts s'élèvent à 2 801 millions d'euros (contre 2 356 millions d'euros au 31 décembre 2006) et comprennent un financement de type revolving de 700 millions d'euros accordé par Vivendi SA à SFR pour une durée de 3 ans, tiré à hauteur de 250 millions d'euros au 30 juin 2007.

Au 30 juin 2007, l'endettement financier net de Maroc Telecom s'élève à 247 millions d'euros (contre une situation de trésorerie nette positive de 241 millions d'euros au 31 décembre 2006).



## 5 Déclarations prospectives – Principaux risques et incertitudes

### Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle de Vivendi, et notamment le risque que Vivendi n'obtienne pas les autorisations nécessaires à la finalisation de certaines opérations ainsi que les risques décrits dans le document de référence 2006 déposé par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

### Principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Au premier semestre 2007, Vivendi a continué d'améliorer de façon significative son chiffre d'affaires, son résultat opérationnel ajusté, son résultat net ajusté et sa génération de trésorerie. Pour l'ensemble de l'année 2007, Vivendi a confirmé la perspective d'un résultat net ajusté supérieur à 2,7 milliards d'euros. Pour plus de détails, se reporter à la section 2 « Résultats », en particulier le paragraphe 2.3 « Perspectives ». Compte tenu du rappel précédent relatif aux déclarations prospectives, Vivendi n'a pas connaissance d'autres risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

# II ETATS FINANCIERS CONDENSES DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2007 (NON AUDITES)

## Compte de résultat condensé

	Note	2 <sup>e</sup> trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2006
		2007	2006	2007	2006	
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>5 203</b>	<b>4 844</b>	<b>10 223</b>	<b>9 610</b>	<b>20 044</b>
Coût des ventes		(2 233)	(2 132)	(4 506)	(4 464)	(9 636)
Charges administratives et commerciales		(1 722)	(1 454)	(3 333)	(2 900)	(6 266)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		14	(13)	92	(11)	5
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		(31)	-	(31)	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 231</b>	<b>1 245</b>	<b>2 445</b>	<b>2 235</b>	<b>4 147</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		90	87	172	155	337
Coût du financement	4	(40)	(66)	(64)	(115)	(203)
Produits perçus des investissements financiers	4	2	33	4	46	54
Autres charges et produits financiers	4	(120)	(615)	77	(519)	311
<b>Résultat des activités avant impôt</b>		<b>1 163</b>	<b>684</b>	<b>2 634</b>	<b>1 802</b>	<b>4 646</b>
Impôt sur les résultats	5	(252)	792	(476)	651	547
<b>Résultat net des activités</b>		<b>911</b>	<b>1 476</b>	<b>2 158</b>	<b>2 453</b>	<b>5 193</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>		<b>911</b>	<b>1 476</b>	<b>2 158</b>	<b>2 453</b>	<b>5 193</b>
<i>Dont</i>						
<b>Résultat net, part du groupe</b>		<b>594</b>	<b>1 155</b>	<b>1 526</b>	<b>1 862</b>	<b>4 033</b>
Intérêts minoritaires		317	321	632	591	1 160
Résultat net des activités, part du groupe par action	7	0,51	1,00	1,32	1,62	3,50
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	7	0,51	0,99	1,31	1,60	3,47
<b>Résultat net, part du groupe par action</b>	7	<b>0,51</b>	<b>1,00</b>	<b>1,32</b>	<b>1,62</b>	<b>3,50</b>
Résultat net, part du groupe dilué par action	7	0,51	0,99	1,31	1,60	3,47
<b>Résultat net ajusté</b>	6	<b>755</b>	<b>750</b>	<b>1 526</b>	<b>1 378</b>	<b>2 614</b>
<b>Résultat net ajusté par action</b>	7	<b>0,65</b>	<b>0,65</b>	<b>1,32</b>	<b>1,20</b>	<b>2,27</b>
Résultat net ajusté dilué par action	7	0,65	0,65	1,31	1,19	2,25

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Bilan condensé

(en millions d'euros)

	Note	30 juin 2007 (non audité)	31 décembre 2006
<b>ACTIF</b>			
Écarts d'acquisition	8	16 107	13 068
Actifs de contenus non courants	9	2 197	2 120
Autres immobilisations incorporelles		2 486	2 262
Immobilisations corporelles		4 622	4 379
Titres mis en équivalence	10	6 920	7 032
Actifs financiers non courants	11	1 281	3 164
Impôts différés		2 018	1 484
<b>Actifs non courants</b>		<b>35 631</b>	<b>33 509</b>
Stocks	12	370	358
Impôts courants		622	617
Actifs de contenus courants	9	636	842
Créances d'exploitation et autres	12	4 371	4 489
Actifs financiers à court terme	11	202	833
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 629	2 400
<b>Actifs courants</b>		<b>8 830</b>	<b>9 539</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>44 461</b>	<b>43 048</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>			
Capital		6 394	6 364
Primes d'émission		7 296	7 257
Actions d'auto-contrôle		(2)	(33)
Réserves et autres		6 336	6 324
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</b>		<b>20 024</b>	<b>19 912</b>
Intérêts minoritaires		1 881	1 952
<b>Capitaux propres</b>		<b>21 905</b>	<b>21 864</b>
Provisions non courantes	13	1 919	1 388
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	16	5 938	4 714
Impôts différés		1 052	1 070
Autres passifs non courants	12	1 218	1 269
<b>Passifs non courants</b>		<b>10 127</b>	<b>8 441</b>
Provisions courantes	13	455	398
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	17	3 140	2 601
Dettes d'exploitation	12	8 471	9 297
Impôts courants		363	447
<b>Passifs courants</b>		<b>12 429</b>	<b>12 743</b>
<b>Total passif</b>		<b>22 556</b>	<b>21 184</b>
Obligations contractuelles et autres engagements	19		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>44 461</b>	<b>43 048</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Note	Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31
		2007	2006	décembre 2006
<b>Activités opérationnelles</b>				
Résultat opérationnel		2 445	2 235	4 147
Retraitements	18	791	747	1 703
Investissements de contenus, nets	9	(171)	(92)	(111)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>3 065</b>	<b>2 890</b>	<b>5 739</b>
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	12	(176)	(292)	67
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt</b>		<b>2 889</b>	<b>2 598</b>	<b>5 806</b>
Impôts payés		(899)	(1 258)	(1 381)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>1 990</b>	<b>1 340</b>	<b>4 425</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(930)	(899)	(1 690)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	2	31	(993)	(1 022)
Acquisitions de titres mis en équivalence	10	(25)	(322)	(724)
Augmentations des actifs financiers	11	(90)	(218)	(2 135)
<b>Investissements</b>		<b>(1 014)</b>	<b>(2 432)</b>	<b>(5 571)</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		4	5	45
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	2	475	(46)	7
Cessions de titres mis en équivalence	10	-	24	42
Diminution des actifs financiers	11	217	733	1 752
<b>Désinvestissements</b>		<b>696</b>	<b>716</b>	<b>1 846</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	10	171	159	271
Dividendes reçus de participations non consolidées		-	30	34
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(147)</b>	<b>(1 527)</b>	<b>(3 420)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Augmentation de capital		100	10	60
Cessions (acquisitions) de titres d'autocontrôle		2	16	16
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA		(1 387)	(1 152)	(1 152)
Dividendes et remboursements d'apports versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		(809)	(805)	(1 034)
<b>Opérations sur les capitaux propres</b>		<b>(2 094)</b>	<b>(1 931)</b>	<b>(2 110)</b>
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	16	370	300	1 919
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	16	(299)	(266)	(576)
Remboursement d'emprunts à court terme	17	(55)	(696)	(723)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	17	563	688	178
Intérêts nets payés	4	(89)	(115)	(203)
Autres flux liés aux activités financières		(8)	66	36
<b>Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>		<b>482</b>	<b>(23)</b>	<b>631</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(1 612)</b>	<b>(1 954)</b>	<b>(1 479)</b>
Effet de change		(2)	(28)	(28)
<b>Total des flux de trésorerie</b>		<b>229</b>	<b>(2 169)</b>	<b>(502)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>				
Ouverture		<b>2 400</b>	<b>2 902</b>	<b>2 902</b>
Clôture		<b>2 629</b>	<b>733</b>	<b>2 400</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Tableau de variation des capitaux propres condensés

Semestre clos le 30 juin 2007 (non audité)

	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Total			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)											
<b>SITUATION AU 31 DECEMBRE 2006</b>	<b>1 157 034</b>	<b>6 364</b>	<b>7 257</b>	<b>(33)</b>	<b>7 907</b>	<b>96</b>	<b>(1 679)</b>	<b>6 324</b>	<b>19 912</b>	<b>1 952</b>	<b>21 864</b>
Dividendes versés par Vivendi SA (1,20 euro par action)	-	-	-	-	(1 387)	-	-	(1 387)	(1 387)	-	(1 387)
Exercice de plans de stock-options	6 683	37	63	-	-	-	-	-	100	-	100
Annulation d'actions d'autocontrôle	(1 300) (a)	(7)	(24)	31	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	-	22	-	-	22	22	-	22
<b>Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>5 383</b>	<b>30</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	<b>(1 365)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 365)</b>	<b>(1 265)</b>	<b>-</b>	<b>(1 265)</b>
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(613)	(613)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(91)	(91)
<b>Opérations avec les intérêts minoritaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(704)</b>	<b>(704)</b>
Résultat net	-	-	-	-	1 526	-	-	1 526	1 526	632	2 158
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(4)	76	(221)	(149)	(149)	1	(148)
<b>Charges et produits comptabilisés sur la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 522</b>	<b>76</b>	<b>(221)</b>	<b>1 377</b>	<b>1 377</b>	<b>633</b>	<b>2 010</b>
<b>Variations de la période</b>	<b>5 383</b>	<b>30</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	<b>157</b>	<b>76</b>	<b>(221)</b>	<b>12</b>	<b>112</b>	<b>(71)</b>	<b>41</b>
<b>SITUATION AU 30 JUIN 2007</b>	<b>1 162 417</b>	<b>6 394</b>	<b>7 296</b>	<b>(2)</b>	<b>8 064</b>	<b>172</b>	<b>(1 900)</b>	<b>6 336</b>	<b>20 024</b>	<b>1 881 (b)</b>	<b>21 905</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- a. Cette annulation résulte de la conversion des plans d'options d'achat d'ADS Vivendi en plans de SAR, intervenue en mai 2006.
- b. Dont écart de conversion cumulé de -40 millions d'euros.

## Semestre clos le 30 juin 2006 (non audité)

	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)											
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>1 153 477</b>	<b>6 344</b>	<b>6 939</b>	<b>(60)</b>	<b>5 349</b>	<b>899</b>	<b>(702)</b>	<b>5 546</b>	<b>18 769</b>	<b>2 839</b>	<b>21 608</b>
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	(1 152) (a)	-	-	(1 152)	(1 152)	-	(1 152)
Autres opérations avec les actionnaires	682	4	20	(4)	(64) (b)	-	-	(64)	(44)	-	(44)
<b>Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>682</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>(4)</b>	<b>(1 216)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 216)</b>	<b>(1 196)</b>	<b>-</b>	<b>(1 196)</b>
Acquisition de 7,7 % de USHI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(832)	(832)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(805)	(805)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(38)	(38)
<b>Opérations avec les intérêts minoritaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 675)</b>	<b>(1 675)</b>
Résultat net	-	-	-	-	1 862	-	-	1 862	1 862	591	2 453
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(29)	(37)	(446)	(512)	(512)	5	(507)
<b>Charges et produits comptabilisés sur l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 833</b>	<b>(37)</b>	<b>(446)</b>	<b>1 350</b>	<b>1 350</b>	<b>596</b>	<b>1 946</b>
<b>Variations de la période</b>	<b>682</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>(4)</b>	<b>617</b>	<b>(37)</b>	<b>(446)</b>	<b>134</b>	<b>154</b>	<b>(1 079)</b>	<b>(925)</b>
<b>SITUATION AU 30 JUIN 2006</b>	<b>1 154 159</b>	<b>6 348</b>	<b>6 959</b>	<b>(64)</b>	<b>5 966</b>	<b>862</b>	<b>(1 148)</b>	<b>5 680</b>	<b>18 923</b>	<b>1 760 (c)</b>	<b>20 683</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Dont versements aux actionnaires de Vivendi Exchangeco (anciens actionnaires de Seagram) pour 5 millions d'euros.
- Dont contrepartie de la charge comptabilisée sur la période au titre des plans de rémunération fondés sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions (17 millions d'euros) et reclassement de la valeur estimée des droits acquis au 15 mai 2006 au titre des plans d'options de souscription d'ADS Vivendi convertis en plans de SAR, en provisions non courantes (-67 millions d'euros).
- Dont écart de conversion cumulé de -25 millions d'euros.

## Exercice 2006

	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres						
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Total			
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)											
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>1 153 477</b>	<b>6 344</b>	<b>6 939</b>	<b>(60)</b>	<b>5 349</b>	<b>899</b>	<b>(702)</b>	<b>5 546</b>	<b>18 769</b>	<b>2 839</b>	<b>21 608</b>
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	(1 152) (a)	-	-	(1 152)	(1 152)	-	(1 152)
Remboursement des actions échangeables de Vivendi ExchangeCo	-	-	278	-	(278)	-	-	(278)	-	-	-
Autres opérations avec les actionnaires	3 557	20	40	27	(14) (b)	-	-	(14)	73	-	73
<b>Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>3 557</b>	<b>20</b>	<b>318</b>	<b>27</b>	<b>(1 444)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 444)</b>	<b>(1 079)</b>	<b>-</b>	<b>(1 079)</b>
Acquisition de 7,7 % de USHI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(832)	(832)
Dividendes et remboursements d'apport versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 232)	(1 232)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	22
<b>Opérations avec les intérêts minoritaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 042)</b>	<b>(2 042)</b>
Résultat net	-	-	-	-	4 033	-	-	4 033	4 033	1 160	5 193
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(31)	(803)	(977)	(1 811)	(1 811)	(5)	(1 816)
<b>Charges et produits comptabilisés sur la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 002</b>	<b>(803)</b>	<b>(977)</b>	<b>2 222</b>	<b>2 222</b>	<b>1 155</b>	<b>3 377</b>
<b>Variations de la période</b>	<b>3 557</b>	<b>20</b>	<b>318</b>	<b>27</b>	<b>2 558</b>	<b>(803)</b>	<b>(977)</b>	<b>778</b>	<b>1 143</b>	<b>(887)</b>	<b>256</b>
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006</b>	<b>1 157 034</b>	<b>6 364</b>	<b>7 257</b>	<b>(33)</b>	<b>7 907</b>	<b>96</b>	<b>(1 679)</b>	<b>6 324</b>	<b>19 912</b>	<b>1 952 (c)</b>	<b>21 864</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Dont versement aux actionnaires de Vivendi Exchangeco (anciens actionnaires de Seagram) pour 5 millions d'euros.
- Dont contrepartie de la charge comptabilisée sur la période au titre des plans de rémunération fondés sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions (53 millions d'euros) et reclassement de la valeur estimée des droits acquis au 15 mai 2006 au titre des plans d'options de souscription d'ADS Vivendi convertis en plans de SAR, en provisions non courantes (-67 millions d'euros). Se référer à la Note 21 « Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres » de l'annexe aux Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le « Document de référence 2006 » (pages 247 et suivantes).
- Dont écart de conversion cumulé de -36 millions d'euros.

## Tableau des charges et produits comptabilisés

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2007 (non audité)			Semestre clos le 30 juin 2006 (non audité)			Exercice clos le 31 décembre 2006		
	Charges et produits comptabilisés sur la période	Attribuable aux		Charges et produits comptabilisés sur la période	Attribuable aux		Charges et produits comptabilisés sur la période	Attribuable aux	
		Actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires		Actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires		Actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires
<b>Résultat net</b>	<b>2 158</b>	<b>1 526</b>	<b>632</b>	<b>2 453</b>	<b>1 862</b>	<b>591</b>	<b>5 193</b>	<b>4 033</b>	<b>1 160</b>
<b>Écarts de conversion</b>	<b>(225)</b>	<b>(221)</b> (a)	<b>(4)</b>	<b>(479)</b>	<b>(446)</b> (a)	<b>(33)</b>	<b>(1 021)</b>	<b>(977)</b> (a)	<b>(44)</b>
Actifs disponibles à la vente	40	40	-	(23)	(23)	-	(847)	(847)	-
<i>Evaluation à la juste valeur</i>	40	40	-	(44)	(44)	-	(7)	(7)	-
<i>Reclassement dans le résultat de la période lors de la cession</i>	-	-	-	21	21	-	(840)	(840)	-
Instruments de couverture	47	39	8	11	6	5	25	20	5
Effet d'impôts	(6)	(3)	(3)	(22)	(20)	(2)	23	24	(1)
<b>Gains (pertes) latents, nets</b>	<b>81</b>	<b>76</b>	<b>5</b>	<b>(34)</b>	<b>(37)</b>	<b>3</b>	<b>(799)</b>	<b>(803)</b>	<b>4</b>
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres liés aux sociétés mises en équivalence	3	3	-	10	10	-	5	5	-
Autres	(7)	(7)	-	(4)	(39)	35	(1)	(36)	35
<b>Autres impacts sur les réserves</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>(29)</b>	<b>35</b>	<b>4</b>	<b>(31)</b>	<b>35</b>
<b>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(148)</b>	<b>(149)</b>	<b>1</b>	<b>(507)</b>	<b>(512)</b>	<b>5</b>	<b>(1 816)</b>	<b>(1 811)</b>	<b>(5)</b>
<b>CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE</b>	<b>2 010</b>	<b>1 377</b>	<b>633</b>	<b>1 946</b>	<b>1 350</b>	<b>596</b>	<b>3 377</b>	<b>2 222</b>	<b>1 155</b>

- a. Dont variation des écarts de conversion au titre de la participation dans NBC Universal de respectivement -100 millions d'euros au premier semestre 2007, -363 millions d'euros au premier semestre 2006 et -662 millions d'euros en 2006.



# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES

Réuni au siège social le 28 août 2007, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2007. Ils ont été soumis à l'examen du Conseil de Surveillance du 30 août 2007 après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 28 août 2007.

Les états financiers condensés non audités du premier semestre de l'exercice 2007 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 28 mars 2007 sous le numéro D.07-0240 (« Document de référence 2006 », pages 181 et suivantes).

## Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes condensés intermédiaires du premier semestre de l'exercice 2007 sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'approuvée par l'Union Européenne (UE). Ainsi, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (se référer notamment à la Note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de ces états financiers, pages 191 et suivantes du Document de référence 2006) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt retraité des éléments passibles de l'impôt au taux réduit. Par exception, l'impôt au taux réduit est calculé sur la base d'imposition réelle. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

### 1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007

Vivendi applique l'interprétation IFRIC 10 "Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation)", celle-ci ayant été adoptée par l'UE le 1<sup>er</sup> juin 2007 et publiée au Journal Officiel de l'UE le 2 juin 2007. L'interprétation IFRIC 10 stipule que les pertes de valeur affectant les écarts d'acquisition et certains actifs financiers (placements en instruments de capitaux propres "disponibles à la vente" et instruments de capitaux propres non cotés évalués au coût) comptabilisées dans les états financiers intermédiaires ne doivent pas être reprises dans des états financiers intermédiaires ou annuels ultérieurs.

Les autres nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, décrites dans la Note 1.5 « Nouvelles normes IFRS » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (pages 203 et suivantes du Document de référence 2006), n'ont pas trouvé à s'appliquer sur le premier semestre de l'exercice 2007.

### 1.3 Changements de présentation

#### **Incidence des changements de présentation de certains coûts chez Groupe Canal+ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, dans le but d'aligner ses pratiques comptables avec celles des autres segments d'activité du groupe, les coûts d'acquisition et de gestion des abonnés ainsi que les coûts de distribution des programmes télévisuels encourus par Groupe Canal+ sont classés en charges administratives et commerciales et non plus en coût des ventes. Conformément aux dispositions de la norme IAS 1, Vivendi a appliqué ces changements de présentation à l'ensemble des périodes présentées : les coûts ainsi reclassés se sont élevés à respectivement 219 millions d'euros, 111 millions d'euros et 510 millions d'euros au titre du premier semestre 2006, du deuxième trimestre 2006 et de l'exercice 2006.

## Note 2 Principaux mouvements de périmètre

### 2.1 Rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS

Le rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS a été réalisé le 4 janvier 2007. A cette date, TF1 et M6 ont ainsi apporté TPS en échange de 15 % (respectivement 9,9 % et 5,1 %) de Canal+ France. Parallèlement, à cette même date, Lagardère a apporté à Canal+ France sa participation de 34 % dans CanalSatellite en échange de 10,18 % de Canal+ France. A l'issue de cet apport et compte tenu du paiement en numéraire de 469 millions d'euros effectué par Lagardère en décembre 2006, Lagardère détient 20 % de Canal+ France. Ce rapprochement ainsi que les opérations préparatoires intervenues au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2006 sont décrits dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2006 (pages 204 et suivantes).

En résumé, l'opération s'analyse comme suit :

- Apport par TF1 et M6 de 100 % de TPS en contrepartie de 15 % de Canal+ France. Au plan comptable, cet apport s'analyse comme l'acquisition par Vivendi et Groupe Canal+ de 85 % de TPS et la cession de 15 % de Canal+ France à TF1 et M6 (y compris l'intérêt complémentaire dans CanalSatellite, acquis concomitamment auprès de Lagardère, cf. infra).
- Apport par Lagardère de 34 % de CanalSatellite et versement en numéraire de 469 millions d'euros, en contrepartie de 20 % de Canal+ France. Au plan comptable, cette opération s'analyse comme l'acquisition d'intérêts minoritaires dans CanalSatellite, société contrôlée par Canal+ France, et la cession de 20 % de Canal+ France à Lagardère (y compris TPS, acquis concomitamment auprès de TF1 et M6, cf. supra).
- Par ailleurs, Vivendi, Groupe Canal+, Lagardère, TF1, M6 sont liés par d'autres accords : options de vente accordées par Vivendi et Groupe Canal+ à TF1 et M6 sur leur participation de 15 % dans le capital de Canal+ France, option d'achat accordée par Vivendi et Groupe Canal+ à Lagardère sur 14 % du capital de Canal+ France, ainsi que certains autres engagements contractuels, non comptabilisés au bilan et présentés ci-dessous.

Au terme de cette opération, Vivendi et Groupe Canal+ détiennent 65 % de Canal+ France, Lagardère 20 %, TF1 9,9 % et M6 5,1 %. Canal+ France regroupe l'ensemble des activités de télévision à péage en France de Groupe Canal+ et TPS.

Dans les comptes condensés du 1<sup>er</sup> semestre 2007, cette opération s'est traduite par les incidences suivantes :

- Acquisition de 85 % de TPS auprès de TF1 et M6

TPS est consolidé par intégration globale par Canal+ France à compter du 4 janvier 2007, date à laquelle TF1 et M6 ont apporté à Canal+ France 100 % du capital de la société TPS Gestion, qui détient elle-même 100 % du capital de TPS. A cette date, Vivendi et Groupe Canal+ ont commencé à pouvoir exercer leurs droits d'actionnaires et donc obtenu le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de TPS afin d'obtenir des avantages de ses activités, leur donnant ainsi le contrôle exclusif de TPS.

TF1 et M6 ont apporté au titre d'un apport en nature à Canal+ France 100 % du capital de la société TPS Gestion qui détient elle-même 100 % du capital de TPS SNC. Cet apport a été évalué à 900 millions d'euros pour 100 % de TPS.

Le prix d'acquisition de 85 % de TPS a été déterminé sur la base de la juste valeur des titres TPS apportés par TF1 et M6, augmentée des coûts directement attribuables à l'acquisition, soit 787 millions d'euros. Conformément aux normes comptables applicables aux regroupements d'entreprises, Canal+ France a procédé à l'allocation préliminaire du coût d'acquisition, afin de déterminer les justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, à partir d'analyses et d'expertises menées par la société. L'allocation définitive, qui sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables, pourrait différer de manière significative de l'allocation préliminaire, qui s'établit comme suit :

	4 janvier 2007
(en millions d'euros)	
<b>Valeur comptable des actifs et des passifs de TPS avant le rapprochement :</b>	
Actif immobilisé et actifs de contenus (a)	112
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81
Besoin en fonds de roulement	(210)
Provisions	(88)
Autres passifs	(13)
<b>Valeur comptable des actifs et des passifs de TPS (A)</b>	<b>(118)</b>
<b>Ajustements de juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels de TPS à la date du rapprochement (provisoire) :</b>	
Portefeuille d'abonnés (b)	150
Marque TPS (c)	25
Passifs assumés au titre des contrats de diffusion et mise à la valeur de marché d'autres contrats à long terme (d)	(484)
Impôts différés actifs, nets	123
<b>Total des ajustements de juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels de TPS (provisoire) (B)</b>	<b>(186)</b>
<b>Juste valeur des actifs acquis et des passifs et passifs éventuels assumés de TPS (C = A + B)</b>	<b>(304)</b>
<b>Quote-part de l'actif net réévalué de TPS acquis par Vivendi auprès de TF1 et M6 (85 % x C)</b>	<b>(258)</b>
Ecart d'acquisition provisoire relatif à l'acquisition de 85% de TPS auprès de TF1 et M6 (e)	1 045
<b>Prix d'acquisition de 85 % de TPS</b>	<b>787</b>

- a. Comprend essentiellement des immobilisations corporelles pour une valeur nette comptable de 58 millions d'euros, dont des décodeurs (42 millions d'euros), et des actifs de contenus (43 millions d'euros).
- b. La juste valeur du portefeuille d'abonnés repose sur une identification de tous les flux futurs associés à l'actif identifié, sur la base du portefeuille d'abonnés existant à la date d'acquisition. Les flux financiers ont été actualisés en utilisant un taux adapté qui tient notamment compte des facteurs de risques ; ce taux d'actualisation est cohérent avec celui retenu par Vivendi pour des activités similaires du Groupe Canal+. Cet actif comptabilisé en « autres immobilisations incorporelles » est amorti en fonction du taux moyen d'attrition de la base d'abonnés (« churn rate ») qui a été retenu dans le modèle d'évaluation, soit 5 ans.
- c. La juste valeur de la marque TPS a été évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevances, c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour l'utilisation de la marque si le groupe n'en était pas propriétaire. Les flux financiers ont été actualisés en utilisant un taux d'actualisation cohérent avec celui retenu par Vivendi pour des activités similaires du Groupe Canal+. Compte tenu de l'arrêt de la commercialisation du bouquet sous la marque TPS, cette dernière a été intégralement dépréciée au 30 juin 2007.
- d. Correspond à des passifs assumés dans le contexte du rapprochement et portant principalement sur les contrats de diffusion, ainsi que la mise à juste valeur d'autres engagements contractuels à long terme.
- e. L'écart d'acquisition résiduel est représentatif des synergies de revenus et de coûts attendues.

- o Cession de 15 % de Canal+ France à TF1 et M6

En échange de l'apport de 85 % de TPS à Vivendi, TF1 et M6 ont reçu une participation de 15 % (respectivement 9,9 % et 5,1 %) de Canal+ France (activité de télévision à péage de Groupe Canal+ en France, y compris l'intérêt complémentaire dans CanalSatellite acquis concomitamment auprès de Lagardère) et bénéficient en outre chacune d'une option de vente à Vivendi de cette participation (cf. infra).

Au plan comptable, la cession par Vivendi de cette participation de 15 % dans Canal+ France s'est traduite par un profit de dilution de 156 millions d'euros, qui s'analyse comme la différence positive entre la valeur allouée à cette participation dans l'opération, compte tenu de la parité d'échange, et sa valeur comptable. Toutefois, cette plus-value a été directement comptabilisée en déduction de l'écart d'acquisition constaté au titre des options de vente octroyées à TF1 et M6. En effet, ce profit a été réalisé par Vivendi sur une participation sur laquelle il continue de supporter les risques liés à sa valeur, puisqu'il s'est engagé à la racheter aux cessionnaires à un prix plancher qui correspond à sa valeur prise en référence dans le cadre du rapprochement avec TPS.

- o Acquisition par Canal+ France auprès de Lagardère de 34 % de CanalSatellite

Lagardère Active a apporté au titre d'un apport en nature à Canal+ France 24 % du capital de CanalSatellite et 100 % du capital de Lagardère Télévision Holdings SA, laquelle détient 10 % du capital de CanalSatellite. Cet apport a globalement été évalué à 891 millions d'euros et rémunéré en actions Canal+ France (10,18 %) qui, avec les actions acquises le 19 décembre 2006, confèrent à Lagardère Active 20 % du capital de Canal+ France après l'ensemble des apports (y compris TPS). Au plan comptable, l'acquisition de 34 % du capital de CanalSatellite, société contrôlée par Canal+ France, est un achat d'intérêts minoritaires, qui s'est traduit par la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 564 millions d'euros.

- Cession de 20 % de Canal+ France à Lagardère

L'entrée de Lagardère dans le capital de Canal+ France à hauteur de 20 % s'est effectuée en deux temps : d'une part, en date du 19 décembre 2006, la cession à Lagardère Active de 9,82 % du capital de Canal+ France (sans TPS et avec 66 % de CanalSatellite, mais sur la base de la parité d'échange de l'opération réalisée le 4 janvier 2007) pour un prix de 469 millions d'euros versé en numéraire et, d'autre part, en date du 4 janvier 2007, l'attribution à Lagardère Active de 10,18 % du capital de Canal+ France (y compris TPS) en contrepartie de 34 % de CanalSatellite.

Au plan comptable, la cession de 9,82 % du capital de Canal+ France s'est traduite par une plus-value de 128 millions d'euros dans le résultat consolidé de l'exercice 2006. La dilution de Groupe Canal+ dans Canal+ France à hauteur de 10,18 % s'est traduite par une plus-value de dilution de 239 millions d'euros dans le résultat consolidé du premier semestre 2007. L'incidence de cette opération sur la valeur de TPS dans les comptes consolidés de Vivendi s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Quote-part acquise auprès de TF1 et M6 (85 %)	Quote-part cédée à Lagardère (20 %)	A l'issue des opérations le 4 janvier 2007 (65 %)
Quote-part de l'actif net réévalué de TPS	(258)	61	(197)
Ecart d'acquisition provisoire relatif à l'acquisition de TPS	1 045	(241)	804
<b>Prix d'acquisition de TPS</b>	<b>787</b>	<b>(180)</b>	<b>607</b>

- Options de vente de TF1 et M6

TF1 et M6 bénéficient chacune d'une option de vente à Vivendi de leur participation dans Canal+ France. Cette option est exerçable en février 2010, au prix de marché déterminé à dire d'expert, assorti d'un prix plancher de 1 130 millions d'euros pour 15 % de Canal+ France (correspondant à une valorisation de 7,5 milliards d'euros pour 100 % de Canal+ France). Cet engagement d'achat d'intérêts minoritaires a été comptabilisé en passifs financiers à long terme le 4 janvier 2007 pour sa valeur actualisée, soit 1 001 millions d'euros, en contrepartie principalement des intérêts minoritaires négatifs pour 87 millions d'euros, et pour le solde d'un écart d'acquisition de 1 088 millions d'euros. Après déduction du profit de dilution de 156 millions d'euros constaté par Vivendi au titre de la cession de la participation de 15% dans Canal+ France à TF1 et M6 (cf. supra), l'écart d'acquisition au 4 janvier 2007 s'établit à 932 millions d'euros. La variation ultérieure de la valeur de cet engagement est comptabilisée en passifs financiers par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Au 30 juin 2007, la valeur actualisée de cet engagement s'élève à 1 007 millions d'euros.

- Autres

Le remboursement de l'avance de 150 millions d'euros versée par Vivendi à TF1 et M6 en janvier 2006, ainsi que le dénouement de la garantie autonome et du gage espèces de 469 millions d'euros mis en place en décembre 2006, sont intervenus le 4 janvier 2007.

Par ailleurs, ce rapprochement se traduit par la prise en compte des engagements contractuels suivants, non comptabilisés au bilan :

- Option d'achat de Lagardère

Lagardère bénéficie d'une option d'achat portant sur un nombre d'actions permettant à Lagardère de porter sa participation à 34 % du capital de Canal+ France exerçable en octobre 2009 et dont la réalisation interviendrait à la suite de l'exercice (ou à défaut de la caducité) des options de vente de TF1 et M6, au prix de marché déterminé à dire d'expert (qui sera le même que le prix d'exercice de l'option de vente dont bénéficient TF1 et M6 dans l'hypothèse où l'une et/ou l'autre seraient exercées) assorti d'un montant minimum de 1 055 millions d'euros pour 14 % de Canal+ France, correspondant à une valorisation de 7,5 milliards d'euros pour 100 % de Canal+ France. Au 30 juin 2007, la valeur actualisée de cet engagement reçu s'élève à 940 millions d'euros.

- Pacte d'actionnaires entre Vivendi, TF1 et M6 et accords stratégiques entre Vivendi, Groupe Canal+, Lagardère et Lagardère Active, signés le 4 janvier 2007 : se reporter à la note 19.4 « Pactes d'actionnaires ».
- Engagements souscrits par Vivendi et Groupe Canal+ dans le cadre de l'autorisation du rapprochement, au titre du contrôle des concentrations, par une décision du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : se reporter à la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 du Document de référence (pages 204 et suivantes).
- Garanties de passif reçues de TF1 et M6

Groupe Canal+ et Vivendi ont reçu de la part de TF1 et M6 des garanties de passif dont le montant net de franchise ne peut excéder 113 millions d'euros.

- Engagements de TPS

Au 30 juin 2007, les obligations contractuelles de contenus et autres contrats à long terme de TPS représentent environ 750 millions d'euros. Ils sont essentiellement constitués de droits de diffusion de films et de programmes et de contrats de capacités satellitaires. Une partie des engagements de droits de diffusion de films et de programmes a été comptabilisée au passif du bilan dans le cadre de l'allocation préliminaire du coût d'acquisition de TPS par Canal+ France (cf. supra). Pour mémoire, Vivendi a octroyé une contre garantie à TF1 et M6 afin de prendre à sa charge les engagements et garanties souscrits par TF1 et M6 à raison de certains de ces engagements et d'autres obligations comptabilisées au bilan de TPS.

## 2.2 Acquisition par Maroc Telecom de 51 % du capital d'Onatel (Burkina Faso)

En décembre 2006, Maroc Telecom a acquis 51 % du capital de l'opérateur historique de télécommunications du Burkina Faso (Onatel) pour un coût d'acquisition de 222 millions d'euros (y compris frais d'acquisition) à l'issue d'un appel d'offres. Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'écart d'acquisition préliminaire s'élève à 181 millions d'euros. L'allocation du coût d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables et l'écart d'acquisition définitif pourra différer de manière significative du montant constaté présenté ci-après.

(en millions d'euros)	<u>1<sup>er</sup> janvier 2007</u>
Quote-part de la situation nette acquise	41
Ecart d'acquisition provisoire	<u>181</u>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b><u><u>222</u></u></b>

## 2.3 Acquisition par Maroc Telecom de 51 % du capital de Gabon Telecom

Le 9 février 2007, Maroc Telecom a acquis 51% du capital de l'opérateur historique de télécommunications du Gabon. Gabon Telecom SA, est consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007. L'allocation du coût d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables et l'écart d'acquisition pourra différer de manière significative du montant constaté présenté ci-après.

(en millions d'euros)	<u>1<sup>er</sup> mars 2007</u>
Quote-part de la situation nette acquise	25
Ecart d'acquisition provisoire	<u>1</u>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b><u><u>26</u></u></b>

## 2.4 Acquisition par UMG des activités d'édition musicale de BMG

Le 6 septembre 2006, Universal Music Group (UMG) a signé un accord ferme avec Bertelsmann AG pour l'acquisition de 100 % de BMG Music Publishing (BMGP). Le 15 décembre 2006, UMG a versé en numéraire 1 639 millions d'euros à Bertelsmann AG. Le 25 mai 2007, suite à l'autorisation de la Commission européenne, UMG a finalisé l'acquisition de BMGP, consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition s'élève à 1 641 millions d'euros, compte tenu de la trésorerie générée par BMGP sur la période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et le 25 mai 2007 et des frais d'acquisition capitalisés.

Conformément aux normes comptables applicables aux regroupements d'entreprises, UMG a initié un processus d'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs encourus ou assumés. Les principaux actifs acquis sont des droits et catalogues musicaux, ainsi que des contrats d'artistes, dont l'évaluation est en cours avec l'aide d'experts indépendants. A titre préliminaire, la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis qui ont été déjà évalués a été comptabilisée en écart d'acquisition pour 1 564 millions d'euros. L'allocation du coût d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables.

Dans le cadre de l'autorisation de l'acquisition, la Commission européenne a imposé à UMG la cession de certains droits d'auteurs acquis auprès de Bertelsmann AG ou antérieurement détenus par UMG.

## Note 3 Information sectorielle

L'activité de Vivendi s'articule autour de cinq métiers du divertissement : Universal Music Group, Groupe Canal+, SFR, Maroc Telecom et Vivendi Games.

### Comptes de résultat condensés

#### Semestre clos le 30 juin 2007

(en millions d'euros)

	Universal Music Group	Groupe Canal+	SFR	Maroc Telecom	Vivendi Games	Holding & Corporate	Activités non stratégiques	Éliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	2 088	2 139	4 333	1 154	500	-	9	-	10 223
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres segments	7	15	3	11	-	-	-	(36)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 095</b>	<b>2 154</b>	<b>4 336</b>	<b>1 165</b>	<b>500</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>(36)</b>	<b>10 223</b>
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations	(1 854)	(1 736)	(2 540)	(489)	(353)	(63)	(15)	36	(7 014)
<b>Sous-total (EBITDA)</b>	<b>241</b>	<b>418</b>	<b>1 796</b>	<b>676</b>	<b>147</b>	<b>(63)</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>3 209</b>
Coûts de restructuration	(1)	(25)	-	9	-	(1)	-	-	(18)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	1	(1)	(14)	-	(1)	-	-	-	(15)
Autres éléments opérationnels non récurrents	1	1	-	1	-	118	14	-	135
Amortissements d'immobilisations corporelles	(22)	(59)	(251)	(119)	(21)	(3)	(6)	-	(481)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	-	(32)	(167)	(29)	(6)	-	-	-	(234)
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>220</b>	<b>302</b>	<b>1 364</b>	<b>538</b>	<b>119</b>	<b>51</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2 596</b>
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(93)	(15)	-	(12)	-	-	-	-	(120)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(25)	(6)	-	-	-	-	-	(31)
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>127</b>	<b>262</b>	<b>1 358</b>	<b>526</b>	<b>119</b>	<b>51</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2 445</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	172
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(64)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	77
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(476)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 158</b>
<i>Dont</i>									
<b>Résultat net, part du groupe</b>									<b>1 526</b>
Intérêts minoritaires									632

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est principalement constituée de la quote-part dans le résultat net de NBC Universal (143 millions d'euros), participation classée dans le segment Holding & Corporate, et de la quote-part dans le résultat net de Neuf Cegetel (31 millions d'euros), participation classée dans le segment SFR. Se référer à la Note 10 « Titres mis en équivalence ».

#### Semestre clos le 30 juin 2006

(en millions d'euros)

	Universal Music Group	Groupe Canal+	SFR	Maroc Telecom	Vivendi Games	Holding & Corporate	Activités non stratégiques	Éliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	2 195	1 809	4 300	991	296	-	19	-	9 610
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres segments	7	24	1	2	-	-	-	(34)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 202</b>	<b>1 833</b>	<b>4 301</b>	<b>993</b>	<b>296</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>(34)</b>	<b>9 610</b>
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations	(1 873)	(1 552)	(2 506)	(427)	(219)	(17)	(19)	34	(6 579)
<b>Sous-total (EBITDA)</b>	<b>329</b>	<b>281</b>	<b>1 795</b>	<b>566</b>	<b>77</b>	<b>(17)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 031</b>
Coûts de restructuration	(8)	-	-	(30)	(1)	-	-	-	(39)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	(4)	1	1	-	(2)	-	(4)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	-	-	1	29	-	30
Amortissements d'immobilisations corporelles	(26)	(52)	(254)	(101)	(12)	(3)	(5)	-	(453)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	-	(39)	(148)	(26)	(3)	(1)	-	-	(217)
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>295</b>	<b>190</b>	<b>1 389</b>	<b>410</b>	<b>62</b>	<b>(20)</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>2 348</b>
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(101)	-	-	(12)	-	-	-	-	(113)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>194</b>	<b>190</b>	<b>1 389</b>	<b>398</b>	<b>62</b>	<b>(20)</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>2 235</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	155
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(115)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	46
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	(519)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	651
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 453</b>
<i>Dont</i>									
<b>Résultat net, part du groupe</b>									<b>1 862</b>
Intérêts minoritaires									591

**Bilan consolidé et investissements industriels, nets**

(en millions d'euros)	Universal Music Group	Groupe Canal+	SFR	Maroc Telecom	Vivendi Games	Holding & Corporate	Activités non stratégiques	Total Vivendi
<b>30 juin 2007</b>								
Actifs sectoriels (a)	8 545	6 892	12 127	4 631	352	6 417	228	39 192
<i>Dont titres mis en équivalence (b)</i>	44	-	1 045	2	-	5 829	-	6 920
Actifs non alloués (c)								5 269
<b>Total Actif</b>								<b>44 461</b>
Passifs sectoriels (d)	2 760	2 811	4 149	1 274	342	627	100	12 063
Passifs non alloués (e)								10 493
<b>Total Passif</b>								<b>22 556</b>
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	16	59	305	192	31	-	2	<b>605</b>
Investissements industriels, nets (capex, net) (f)	15	69	642	167	31	-	2	<b>926</b>

En outre, des informations par segment d'activités sont présentées dans les notes suivantes : Note 8 « Ecart d'acquisition » et Note 9 « Actifs et engagements contractuels de contenus ».

- Comprennent les écarts d'acquisition, les actifs de contenus, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres mis en équivalence, les actifs financiers, les stocks et les créances d'exploitation et autres.
- Le segment Holding & Corporate comprend la participation de 20 % dans NBC Universal. Le segment SFR comprend la participation de 39,6 % dans Neuf Cegetel.
- Comprennent les impôts différés actifs, les impôts courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les actifs détenus en vue de la vente.
- Comprennent les provisions, les autres passifs non courants et les dettes d'exploitation.
- Comprennent les emprunts et autres passifs financiers, les impôts différés passifs, les impôts courants ainsi que les passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente.
- Correspondent aux sorties de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

**Note 4 Charges et produits des activités financières****4.1 Coût du financement**

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31
	2007	2006	décembre 2006
Charges d'intérêts sur les emprunts	(156)	(147)	(286)
Capitalisation des intérêts liés à l'acquisition de BMGP	25	-	3
Produits d'intérêts de la trésorerie	67	32	80
<b>Coût du financement au taux d'intérêt nominal</b>	<b>(64)</b>	<b>(115)</b>	<b>(203)</b>
<i>Effet du coût amorti sur les emprunts (a)</i>	<i>(14)</i>	<i>(12)</i>	<i>(26)</i>
<b>Coût du financement au taux d'intérêt effectif</b>	<b>(78)</b>	<b>(127)</b>	<b>(229)</b>

- L'effet du coût amorti sur les emprunts est comptabilisé en autres charges financières (se reporter à la Note 4.3 ci-après). Cet effet représente l'écart entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'intérêt effectif.

**4.2 Produits perçus des investissements financiers**

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31
	2007	2006	décembre 2006
Dividendes reçus de participations non consolidées	-	34	36
Intérêts perçus sur les prêts et avances en compte courant	4	12	18
<b>Produits perçus des investissements financiers</b>	<b>4</b>	<b>46</b>	<b>54</b>

### 4.3 Autres charges et produits financiers

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31
	2007	2006	décembre 2006
Plus-value de cession d'activités	243 (a)	59	189
Moins-value de cession d'activités	(12)	(26)	(104)
Plus-value de cession d'investissements financiers	1	76	932
Moins-value de cession d'investissements financiers	(70) (b)	(599) (c)	(631) (c)
Composante financière du coût des régimes d'avantages au personnel	(15)	(18)	(32)
Effet du coût amorti sur les emprunts	(14)	(12)	(26)
Variation de valeur des instruments dérivés	(15)	29	24
Effet de désactualisation des passifs	(36) (d)	(7)	(15)
Autres	(5)	(21)	(26)
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>77</b>	<b>(519)</b>	<b>311</b>

- Comprend la plus-value de dilution (239 millions d'euros) liée à la cession de 10,18 % de Canal+ France à Lagardère (se reporter à la Note 2.1).
- Comprend la dépréciation intégrale de la participation minoritaire de 19,7 % dans la société Amp'd (75 millions de dollars) et du prêt afférent (10 millions de dollars) pour un montant total de 65 millions d'euros, cette société s'étant placée sous la protection du chapitre 11 du Code américain des faillites le 1<sup>er</sup> juin 2007. Le 23 juillet 2007, la société s'est mise en liquidation en vertu du chapitre 7 du Code américain des faillites.
- Comprend la moins-value liée à la mise à valeur zéro des titres PTC (-496 millions d'euros). Se reporter aux Notes 2.4 «Participation dans PTC » et 15.1 « Variation des actifs disponibles à la vente » de l'annexe aux Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le « Document de référence 2006 » (respectivement pages 208 et suivantes et page 236).
- Correspond principalement à l'effet de désactualisation des passifs constatés dans le cadre du rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS. En effet, conformément aux normes comptables, lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les actifs et passifs financiers (principalement les créances et dettes d'exploitation ainsi que les provisions) sont initialement comptabilisés au bilan pour la valeur actualisée des produits et dépenses attendus, respectivement. A chaque clôture ultérieure, la valeur actualisée de l'actif ou du passif financier est ajustée afin de tenir compte du passage du temps. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en autres charges et produits financiers.

### Note 5 Impôt

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31
	2007	2006	décembre 2006
(Charge) / produit d'impôt :			
Incidence du régime du bénéfice mondial consolidé	265 (a)	298	561
Règlement du litige sur les actions DuPont	-	1 019	1 082
Autres composantes de l'impôt	(741)	(666)	(1 096)
<b>Impôt sur les résultats</b>	<b>(476)</b>	<b>651</b>	<b>547</b>

- Correspond à 50 % de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2008.



## Note 6 Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	Note	2 <sup>e</sup> trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2006
		2007	2006	2007	2006	
<b>Résultat net, part du groupe (a)</b>		<b>594</b>	<b>1 155</b>	<b>1 526</b>	<b>1 862</b>	<b>4 033</b>
<i>Ajustements</i>						
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		60	56	120	113	223
Dépréciation des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)		31	-	31	-	-
Autres charges et produits financiers (a)	4.3	120	615	(77)	519	(311)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession (a)		-	-	-	-	-
Variation de l'actif d'impôt différé lié au bénéfice mondial consolidé		2	(4)	4	(7)	43
Éléments non récurrents de l'impôt		-	(1 053) (b)	-	(1 066) (b)	(1 284) (b)
Impôt sur les ajustements		(36)	(19)	(60)	(41)	(83)
Intérêts minoritaires sur les ajustements		(16)	-	(18)	(2)	(7)
<b>Résultat net ajusté</b>		<b>755</b>	<b>750</b>	<b>1 526</b>	<b>1 378</b>	<b>2 614</b>

- a. Tels que présentés au compte de résultat condensé.  
 b. Correspond au retournement des passifs d'impôt afférents à des risques éteints sur la période.

## Note 7 Résultat par action

Résultat (en millions d'euros)	2 <sup>e</sup> trimestres clos le 30 juin				Semestres clos le 30 juin				Exercice clos le 31 décembre 2006	
	2007		2006		2007		2006		De base	Dilué
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué		
Résultat net, part du groupe	594	594	1 155	1 155	1 526	1 526	1 862	1 862	4 033	4 033
Résultat net ajusté	755	755	750	750	1 526	1 526	1 378	1 378	2 614	2 614
<b>Nombre d'actions (en millions)</b>										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (a)	1 156,0	1 156,0	1 151,4	1 151,4	1 156,4	1 156,4	1 151,3	1 151,3	1 153,4	1 153,4
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	8,0	-	10,2	-	7,8	-	9,7	-	9,0
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 156,0	1 164,0	1 151,4	1 161,6	1 156,4	1 164,3	1 151,3	1 161,0	1 153,4	1 162,4
<b>Résultat par action (en euros)</b>										
Résultat net, part du groupe par action	0,51	0,51	1,00	0,99	1,32	1,31	1,62	1,60	3,50	3,47
Résultat net ajusté par action	0,65	0,65	0,65	0,65	1,32	1,31	1,20	1,19	2,27	2,25

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- a. Net des titres d'autocontrôle (89 564 titres au 30 juin 2007).

## Note 8 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	30 juin 2007	31 décembre 2006
Écarts d'acquisition, bruts	27 616	25 240
Pertes de valeur	(11 509)	(12 172)
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>16 107</b>	<b>13 068</b>

## Variation des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition au 31 décembre 2006	Pertes de valeur	Variation de valeur des engagements d'achat d'intérêts minoritaires	Regroupements d'entreprises	Cessions, variation des écarts de conversion et autres	Écarts d'acquisition au 30 juin 2007
Universal Music Group	3 923	-	-	1 564 (a)	(112)	<b>5 375</b>
Groupe Canal+	3 412	-	(12)	1 427 (b)	-	<b>4 827</b>
SFR	4 024	(6)	-	1	-	<b>4 019</b>
Maroc Telecom	1 600	-	1	182 (c)	(4)	<b>1 779</b>
Vivendi Games	109	-	-	-	(2)	<b>107</b>
Activités non stratégiques	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>13 068</b>	<b>(6)</b>	<b>(11)</b>	<b>3 174</b>	<b>(118)</b>	<b>16 107</b>

- a. Correspond à l'écart d'acquisition provisoire constaté du fait de l'acquisition par UMG des activités d'édition musicale de BMG (se reporter à la Note 2.4).
- b. Correspond aux écarts d'acquisition constatés du fait de l'acquisition de 65 % de TPS (804 millions d'euros), de l'acquisition de 34 % de CanalSatellite (564 millions d'euros) et de l'option de vente accordée à TF1 et M6 sur leur participation dans Canal+ France (932 millions d'euros), compensés par la sortie de l'écart d'acquisition (873 millions d'euros) constatée du fait de la cession de 10,18 % et 15 % de Canal + France à respectivement Lagardère, et TF1 et M6 (se reporter à la Note 2.1).
- c. Correspond aux écarts d'acquisition provisoires constatés du fait de l'acquisition par Maroc Telecom d'Onatel et de Gabon Telecom pour respectivement 181 millions d'euros et 1 million d'euros (se reporter aux Notes 2.2 et 2.3).

## Note 9 Actifs et engagements contractuels de contenus

### 9.1 Actifs de contenus

30 juin 2007	Actifs de contenus, bruts	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Actifs de contenus
		(en millions d'euros)	
Droits et catalogues musicaux	4 853	(3 243)	1 610
Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux	474	-	474
Droits de diffusion d'événements sportifs	35	-	35
Coût des films et des programmes télévisuels	4 336	(3 676)	660
Avances versées au titre des jeux	217	(163)	54
<b>Actifs de contenus</b>	<b>9 915</b>	<b>(7 082)</b>	<b>2 833</b>
Déduction des actifs de contenus courants	(839)	203	(636)
<b>Actifs de contenus non courants</b>	<b>9 076</b>	<b>(6 879)</b>	<b>2 197</b>

### La variation des principaux actifs de contenus est la suivante :

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2007
<b>Droits et catalogues musicaux en début de période</b>	1 633
Dotations aux amortissements, nettes (a)	(93)
Acquisitions de catalogues	11
Variation des écarts de conversion et autres	59
<b>Droits et catalogues musicaux en fin de période</b>	<b>1 610</b>
(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2007
<b>Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux en début de période</b>	362
Paiements aux artistes et autres ayants droit musicaux	316
Recouvrement et autres	(262)
Variation des écarts de conversion et autres	58
<b>Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux en fin de période</b>	<b>474</b>

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2007
<b>Droits de diffusion d'événements sportifs en début de période</b>	366
Acquisition de droits (b)	416
Activation de droits, nette (b)	(395)
Consommation des droits à la diffusion (c)	(360)
Autres	8
<b>Droits de diffusion d'événements sportifs en fin de période</b>	<b>35</b>

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2007
<b>Coûts des films et des programmes télévisuels en début de période</b>	572
Acquisition de coproductions et de catalogues	24
Consommation des coproductions et des catalogues	(36)
Acquisition de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	317
Consommation de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	(331)
Regroupements d'entreprises	90
Autres	24
<b>Coûts des films et des programmes télévisuels en fin de période</b>	<b>660</b>

- Ces dotations sont classées en « amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises » dans le compte de résultat.
- Les droits sont activés à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de l'évènement sportif concerné. Lors de la facturation par le tiers, les droits précédemment activés et non encore consommés sont reclassés en droits acquis. L'activation de droits, nette correspond aux droits activés, diminués des droits transférés en droits acquis et des droits consommés avant leur facturation.
- Au 30 juin 2007, les droits de diffusion du Championnat de Ligue 1 de football pour la saison 2006-2007 ont été intégralement consommés. Se reporter à la Note 9.2, infra.

## 9.2 Engagements contractuels de contenus

### Engagements donnés enregistrés au bilan : passifs de contenus

(en millions d'euros)	Total au 30 juin 2007	Total au 31 décembre 2006
Redevances aux artistes et autres ayants droit musicaux	1 388	1 334
Droits de diffusion de films et programmes	145	116
Droits de diffusion d'événements sportifs	45 (a)	500
Contrats d'emploi, talents créatifs (b)	216	201
<b>Total des passifs de contenus</b>	<b>1 794</b>	<b>2 151</b>

### Engagements donnés/reçus non enregistrés au bilan

(en millions d'euros)	Total au 30 juin 2007	Total au 31 décembre 2006
Droits de diffusion de films et programmes (c)	3 410	2 672
Droits de diffusion d'événements sportifs	870 (a)	748
Contrats d'emploi, talents créatifs (b)	1 012	979
<b>Total donnés</b>	<b>5 292</b>	<b>4 399</b>
Droits de diffusion de films et programmes	(101)	(118)
Droits de diffusion d'événements sportifs	(19)	(29)
Contrats d'emploi, talents créatifs (b)	non chiffrables	
Autres	(16)	(19)
<b>Total reçus</b>	<b>(136)</b>	<b>(166)</b>
<b>Total net</b>	<b>5 156</b>	<b>4 233</b>

- L'évolution des droits sportifs enregistrés au bilan par rapport au 31 décembre 2006 correspond essentiellement à la consommation des droits relatifs à la retransmission du Championnat de France de football de Ligue 1 pour la saison 2006-2007. Les droits relatifs à la saison 2007-2008, qui correspond à la dernière des trois saisons remportées par Groupe Canal+

en décembre 2004, seront activés à l'ouverture de la fenêtre de diffusion soit au 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour un montant de 600 millions d'euros.

- b. Concerne essentiellement UMG et Vivendi Games. Dans le cadre normal de ses activités, UMG s'engage à payer à des artistes ou à d'autres tiers des sommes contractuellement définies en échange de contenus ou d'autres produits (« contrats d'emploi, talents créatifs »). Tant que ces contenus ou produits n'ont pas été fournis à UMG par les artistes concernés, l'engagement d'UMG est présenté parmi les engagements donnés non enregistrés au bilan. Alors que l'artiste ou les autres parties sont également dans l'obligation de livrer un contenu ou un autre produit à la société (généralement dans le cadre d'accords d'exclusivité), cette contrepartie ne peut être estimée de manière fiable et de ce fait ne figure pas en engagements reçus.
- c. L'augmentation des engagements de droits de diffusion par rapport au 31 décembre 2006 résulte essentiellement des engagements de TPS consolidés à compter du 4 janvier 2007. En outre, le montant des provisions comptabilisées au titre de ces droits s'établissait à 664 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 214 millions d'euros au 31 décembre 2006. (se reporter à la Note 2.1).

## Note 10 Titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle		Valeur des sociétés mises en équivalence	
	30 juin 2007	31 décembre 2006	30 juin 2007	31 décembre 2006
NBC Universal	20,0%	20,0%	5 829	5 953
Neuf Cegetel (a)	39,6%	40,5%	1 009	1 020
Autres	na*	na*	82	59
			<b>6 920</b>	<b>7 032</b>

na\* : non applicable

- a. Sur la base du cours de l'action Neuf Cegetel (29,04 euros par action au 29 juin 2007), la valeur boursière de la participation de SFR s'élève à environ 2,4 milliards d'euros.

### Variation des titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Valeur au 31 décembre 2006	Mouvements de périmètre	Quote-part dans le résultat net de la période	Dividendes	Variation des écarts de conversion et autres	Valeur au 30 juin 2007
NBC Universal	5 953	-	143	(171)	(96)	5 829
Neuf Cegetel	1 020	-	31	(33)	(9)	1 009
Autres	59	28	(2)	(2)	(1)	82
	<b>7 032</b>	<b>28</b>	<b>172</b>	<b>(206)</b>	<b>(106)</b>	<b>6 920</b>

## Note 11 Actifs financiers

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2007	31 décembre 2006
Actifs financiers disponibles à la vente		326 (a)	325
Instruments financiers dérivés		85	52
Autres actifs financiers à la juste valeur par compte de résultat		117	119
Avance versée à Bertelsmann au titre de l'acquisition de ses activités d'édition musicale	2.4	-	1 663
Titres Onatel	2.2	-	222
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>		<b>528</b>	<b>2 381</b>
Gage espèces au titre du numéraire reçu de Lagardère	2.1	-	469
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts		55	50
Autres prêts et créances		899 (b)	1 097
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance		1	-
<b>Actifs financiers comptabilisés au coût amorti</b>		<b>955</b>	<b>1 616</b>
<b>Actifs financiers</b>		<b>1 483</b>	<b>3 997</b>
Déduction des actifs financiers à court terme		(202)	(833)
<b>Actifs financiers non courants</b>		<b>1 281</b>	<b>3 164</b>

- Comprend principalement 7,6 millions de titres Sogecable pour 236 millions d'euros, dont 1 million d'actions faisant l'objet d'un prêt.
- La diminution des autres prêts et créances par rapport au 31 décembre 2006 résulte essentiellement du remboursement (150 millions d'euros hors intérêts) de l'avance versée à TF1 et M6 en janvier 2006, lors de la signature du projet de rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS (se reporter à la Note 2.1).

## Note 12 Variation nette du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	Flux nets de trésorerie (a)	Regroupements d'entreprises	Cessions, variation des écarts de conversion et autres	30 juin 2007
Stocks	358	(6)	19	(1)	370
Créances d'exploitation et autres	4 489	(398)	596	(316)	4 371
<b>Éléments d'actif</b>	<b>4 847</b>	<b>(404)</b>	<b>615</b>	<b>(317)</b>	<b>4 741</b>
Dettes d'exploitation	9 297	(1 174) (b)	1 038	(690) (c)	8 471
Autres passifs non courants	1 269	11	13	(75)	1 218
<b>Éléments de passif</b>	<b>10 566</b>	<b>(1 163)</b>	<b>1 051</b>	<b>(765)</b>	<b>9 689</b>
<b>Position nette</b>	<b>(5 719)</b>	<b>759</b>	<b>(436)</b>	<b>448</b> (d)	<b>(4 948)</b>

- Correspond aux augmentations (diminutions) nettes des postes de bilan composant le besoin en fond de roulement, telles qu'elles sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie condensés de la période.
- Comprend pour -197 millions d'euros le versement de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2006 du par SFR à Vodafone au 31 décembre 2006.
- Comprend notamment l'incidence de la variation des droits sportifs activés par Groupe Canal+ pour -471 millions d'euros (soit -394 millions d'euros hors taxes).
- Dont 19 millions d'euros au titre de la variation des écarts de conversion.

## Note 13 Provisions

(en million d'euros)	Note	31 décembre 2006	Dotations	Utilisations	Reprises	Regroupements d'entreprises	Cessions, variation des écarts de conversion et autres	30 juin 2007
Régimes d'avantages au personnel	14	485	29	(31)	-	2	10	495
Plans de rémunérations fondés sur des instruments de capitaux propres	15	147	61	(11)	-	-	4	201
Autres provisions salariales		93	8	(7)	-	8	(9)	93
<i>Avantages au personnel</i>		<u>725</u>	<u>98</u>	<u>(49)</u>	<u>-</u>	<u>10</u>	<u>5</u>	<u>789</u>
Coûts de restructuration		67	15	(22)	-	-	-	60
Litiges	21	230	61	(7)	(32)	37	(3)	286
Pertes sur contrats à long terme (a)		260 (b)	-	(67)	(9)	527 (a)	19	730
Passifs liés à des cessions	19	155	4	(2)	(6)	-	-	151
Provision pour remise en état des sites		86	2	-	-	-	1	89
Autres provisions		263	34	(24)	(21)	8	9	269
<b>Provisions</b>		<b>1 786</b>	<b>214</b>	<b>(171)</b>	<b>(68)</b>	<b>582</b>	<b>31</b>	<b>2 374</b>
Déduction des provisions courantes		(398)	(98)	49	34	(40)	(2)	(455)
<b>Provisions non courantes</b>		<b>1 388</b>	<b>116</b>	<b>(122)</b>	<b>(34)</b>	<b>542</b>	<b>29</b>	<b>1 919</b>

- a. Comprend les pertes sur les contrats déficitaires et les pertes liées aux engagements contractuels à long terme estimées dans le cadre de regroupements d'entreprises. Concerne principalement des contrats pluriannuels relatifs aux droits de diffusion de productions cinématographiques et télévisuelles et aux droits de diffusion des chaînes thématiques sur les bouquets numériques. En ce compris des passifs assumés dans le contexte du rapprochement des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS et portant principalement sur les contrats de diffusion, ainsi que la mise à valeur de marché d'autres engagements contractuels à long terme. Se reporter à la Note 2.1.
- b. Comprend les coûts encourus en 2006 dans le cadre du rapprochement des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS pour 177 millions d'euros, dont 165 millions d'euros enregistrés en provisions et 12 millions d'euros portés en réduction des actifs de contenus ou en dettes d'exploitation.

## Note 14 Régimes d'avantages au personnel

La charge comptabilisée sur les premiers semestres 2007 et 2006 au titre des régimes à prestations définies se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Prestations de retraite		Prestations complémentaires		Total	
	Semestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Coût des services rendus	6	6	-	-	6	6
Amortissement des pertes (gains) actuariels	3	5	-	1	3	6
Amortissement du coût des services rendus passés	5	(19)	-	4	5	(15)
Effet des réductions / règlements	3	4	-	-	3	4
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
<b>Incidence sur les charges administratives et commerciales</b>	<b>17</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>17</b>	<b>1</b>
Effet de désactualisation des passifs actuariels	29	31	4	5	33	36
Rendement attendu des actifs de couverture	(18)	(18)	-	-	(18)	(18)
<b>Incidence sur les autres charges et produits financiers</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>18</b>
<b>Charge de la période</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>32</b>	<b>19</b>

## Note 15 Rémunération fondée sur des instruments de capitaux propres

### 15.1 Charge relative aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

(en millions d'euros)	Note	Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le
		2007	2006	31 décembre 2006
<b>Instruments dénoués par émission d'actions</b>				
Plans d'options de souscription d'actions Vivendi		12	16	32
Plans d'actions gratuites Vivendi		4	1	14
Plans d'épargne groupe	15.7	6	-	7
		<b>22</b>	<b>17</b>	<b>53</b>
<b>Instruments dénoués par remise de numéraire</b>				
Plans de "Stock Appreciation Rights" (SAR) fondés sur les actions Vivendi		23	3	12
Plans de "Restricted Stock Units" (RSU) fondés sur les actions Vivendi		1	ns	6
Plan d'"Equity Units" fondé sur la valeur d'UMG	15.5	11	14	30
Plan fondé sur la valeur de Blizzard	15.6	26	-	12
		<b>61</b>	<b>17</b>	<b>60</b>
<b>Rémunération fondée sur des instruments de capitaux propres</b>		<b>83</b>	<b>34</b>	<b>113</b>

### 15.2 Plans attribués au premier semestre 2007

Sur le premier semestre 2007, Vivendi a mis en œuvre des plans d'attribution gratuite d'actions et d'options de souscription d'actions dénoués par émission d'actions ou par remise de numéraire. Ils sont décrits ci-après.

En outre, pour une description détaillée des plans mis en œuvre antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et leur traitement comptable, se reporter aux Notes 1.3.11 et 21 « Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres » de l'annexe aux Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2006 (respectivement pages 202 et suivante et pages 247 et suivantes).

#### Plan d'attribution gratuite de « 15 actions pour tous » à destination des salariés TPS (janvier 2007)

Les caractéristiques de ce plan destiné aux salariés TPS ayant rejoint Canal+ France sont identiques à celles du plan mis en œuvre en décembre 2006 pour l'ensemble des salariés du groupe. En particulier, les actions attribuées seront créées à l'issue d'une période de 2 ans sans condition de performance, ni de présence et resteront indisponibles pendant une nouvelle période de deux ans. Les droits étant immédiatement acquis aux bénéficiaires à la date d'attribution, la charge a été comptabilisée intégralement à cette date.

#### Plans d'attribution gratuite d'actions à destination de certains salariés du groupe dénoués en actions ou par remise de numéraire (avril 2007)

A l'instar des plans mis en œuvre en 2006, les droits dont l'attribution est soumise à la réalisation d'objectifs opérationnels, sont acquis au bénéficiaire au terme d'une période de deux ans. Les conditions d'attribution sont liées à la réalisation des objectifs prévus au budget de l'exercice 2007 en termes de résultat net ajusté et de flux de trésorerie opérationnels du groupe. Au premier semestre 2007, l'évaluation du plan a été réalisée en tenant compte d'un coefficient de réalisation des objectifs opérationnels de 100 %. La comptabilisation de la charge est étalée de façon linéaire sur la période d'acquisition, soit deux ans. En outre, la valeur des plans qui seront dénoués par remise de numéraire (RSU) sera réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée.

#### Plans d'option de souscription d'actions à destination de certains salariés du groupe dénoués en actions ou par remise de numéraire (avril 2007)

Les droits relatifs à ces plans sont intégralement acquis à l'issue d'une période de 3 ans. La comptabilisation de la charge de personnel représentative de ces stock-options est par conséquent linéaire sur la durée d'acquisition des droits. En outre, la valeur des plans qui seront dénoués par remise de numéraire (SAR) sera ré estimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. Pour mémoire, l'acquisition des droits des plans d'option de souscription d'actions mis en œuvre par le groupe antérieurement à 2007 se fait par tiers à la date d'anniversaire de l'attribution et la charge afférente est prise en compte dégressivement en fonction d'un taux d'étalement : 61 % la première année, 28 % la deuxième année et 11 % la troisième année.

## 15.3 Caractéristiques des plans attribués au premier semestre 2007

Les caractéristiques des plans et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'avantage consenti aux salariés sont les suivantes :

### Instruments dénoués par émission d'actions

	Plan d'option de	Plans d'attribution gratuite	
	souscription d'actions	d'actions	
	23 avril	23 avril	24 janvier
Date d'attribution			
Prix d'exercice de l'instrument (en euros)	30,79	na*	na*
Maturité à l'origine (en années)	10	2	2
Durée de vie estimée à l'origine (en années)	6,5	2	2
Nombre d'instruments attribués à l'origine	5 718 220	476 717	8 670
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	31,75	31,75	32,25
Volatilité	20 %	na*	na*
Taux d'intérêt sans risque	4,17 %	na*	na*
Taux de dividendes estimé à la date d'attribution	3,94 %	3,94 %	3,88 %
Juste valeur de l'instrument à la date d'attribution (en euros)	5,64	29,30	29,80
<b>Juste valeur du plan à la date d'attribution (en millions d'euros)</b>	<b>32,3</b>	<b>14,0</b>	<b>0,3</b>

na\* : non applicable

### Instruments dénoués par remise de numéraire

	Plan de stock-	Plan d'attribution
	options	gratuite d'actions
	(SAR)	(RSU)
	23 avril	23 avril
Date d'attribution		
Prix d'exercice de l'instrument (en dollars)	41,34	na*
Maturité à l'origine (en années)	10	2
Durée de vie estimée à la date de valorisation (en années)	6,3	1,8
Nombre d'instruments attribués à l'origine	1 280 660	106 778
Cours de l'action à la clôture (en dollars)	42,98	42,98
Volatilité à la date de valorisation	20 %	na*
Taux d'intérêt sans risque à la date de valorisation	4,62 %	na*
Taux de dividendes estimé à la date de valorisation	3,86%	3,86%
Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2007 (en dollars)	7,92	41,32
<b>Juste valeur du plan au 30 juin 2007 (en millions de dollars)</b>	<b>10,1</b>	<b>4,4</b>

na\* : non applicable

## 15.4 Opérations intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007

### Instruments dénoués par émission d'actions

	Options de souscription d'actions Vivendi			Actions gratuites Vivendi	
	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours	Vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'actions en cours	Durée résiduelle moyenne avant émission des actions
		(en euros)	(en années)		(en années)
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>63 459 922</b>	<b>44,2</b>	<b>4,5</b>	<b>805 560</b>	<b>1,6</b>
Attribuées	5 718 220	30,8		485 387	
Exercées (a)	(6 683 295)	14,2		-	
Echues	(9 075 345)	68,1		-	
Annulées	(203 484)	31,0		(2 486)	
<b>Solde au 30 juin 2007</b>	<b>53 216 018</b>	<b>42,5</b>	<b>5,2</b>	<b>1 288 461</b>	<b>1,4</b>
<b>Exercibles au 30 juin 2007</b>	<b>39 503 968</b>	<b>46,6</b>		-	
<b>Acquises au 30 juin 2007</b>	<b>41 976 751</b>	<b>46,1</b>		<b>388 162</b>	

- a. Le cours moyen de l'action Vivendi, aux dates d'exercices des options de souscription, s'établissait à 31,61 euros.



## Instruments dénoués par remise de numéraire

	Options sur ex-ADS convertis en SAR en mai 2006				SAR			RSU	
	Nombre de SAR (ex ADS) en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des SAR (ex ADS) en cours	Valeur intrinsèque totale	Vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Nombre de SAR en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des SAR en cours	Vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Nombre de RSU en cours	Durée résiduelle moyenne avant attribution
		(en dollars)	(en millions de dollars)	(en années)		(en dollars)	(en années)		(en années)
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>33 204 736</b>	<b>52,6</b>	<b>62,5</b>	<b>2,8</b>	<b>1 258 320</b>	<b>34,6</b>	<b>9,3</b>	<b>246 411</b>	<b>1,7</b>
Attribuées	-	-	-	-	1 280 660	41,3	-	106 778	-
Exercées (a)	(761 379)	21,4	-	-	-	-	-	-	-
Echues	(2 190 243)	47,9	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	(64 319)	52,3	-	-	(28 534)	34,6	-	(2 402)	-
<b>Solde au 30 juin 2007</b>	<b>30 188 795</b>	<b>53,7</b>	<b>64,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2 510 446</b>	<b>38,0</b>	<b>9,3</b>	<b>350 787</b>	<b>1,4</b>
<b>Exerçables au 30 juin 2007</b>	<b>29 646 283</b>	<b>54,1</b>	<b>58,2</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Acquises au 30 juin 2007</b>	<b>29 646 283</b>	<b>54,1</b>	<b>58,2</b>	-	<b>402 060</b>	<b>34,6</b>	-	<b>141 495</b>	-

a. Le cours moyen de l'action Vivendi, aux dates d'exercices des SAR, s'établissait à 41,48 dollars.

## 15.5 Plan de rémunération à long terme chez UMG

Un plan de rémunération à long terme a été mis en place en 2003 au bénéfice de certains dirigeants clés d'UMG, par lequel des unités, dont la valeur est dérivée de celle d'UMG en tenant compte d'autres ajustements prévus au règlement, leur ont été attribuées. Ces instruments correspondent à des unités de valeur et par conséquent ne sont assortis d'aucun droit de vote et ne donnent aucun droit d'actionnaire dans le capital d'UMG ou de Vivendi. Ils seront acquis par leurs bénéficiaires en bloc à l'issue d'une période déterminée, correspondant généralement à la durée de leur contrat de travail. Les bénéficiaires recevront alors un paiement en numéraire égal à la valeur des instruments à leur échéance (entre 2008 et 2009). Ce plan est libellé en dollars américains. Au 30 juin 2007, le nombre d'instruments attribués s'élève à 1 350 000 unités (inchangé par rapport à 2006).

Bien que ces unités de valeur seront acquises par les bénéficiaires en bloc à l'issue d'une période de plusieurs années, la comptabilisation en résultat de la charge représentative de cette rémunération est étalée sur la période d'acquisition des droits, soit généralement la durée de leur contrat de travail. A chaque clôture, la charge constatée est calculée sur la base des droits acquis à cette date et de la dernière évaluation disponible d'UMG. Au 30 juin 2007, la valeur estimée des droits acquis, soit 1 013 000 unités, s'élève à 108 millions de dollars (soit 80 millions d'euros), contre 93 millions de dollars au 31 décembre 2006 (71 millions d'euros). Cette charge est comptabilisée au passif parmi les provisions.

Hormis en cas de survenance de certaines opérations, les paiements en numéraire au titre de ce plan sont fondés sur la valeur d'UMG déterminée par des experts indépendants. Cette évaluation est réalisée à partir de la valeur d'entreprise d'UMG, en tenant compte d'autres ajustements, tels que définis dans le plan, au 31 décembre de l'année précédant le paiement. Aucun versement n'est encore intervenu (ni n'est dû à ce jour). Par conséquent, aucune évaluation indépendante n'a encore été réalisée. En l'absence d'évaluation indépendante, la valorisation des unités de valeur d'UMG nécessaire au provisionnement de la charge de rémunération, est établie sur la base des estimations de la valeur d'entreprise d'UMG rendues publiques. L'unité de valeur d'UMG est estimée à 106,66 dollars au 30 juin 2007 contre 104,45 dollars au 31 décembre 2006.

## 15.6 Plan de rémunération à long terme chez Blizzard, filiale de Vivendi Games

Un plan de rémunération à long terme, libellé en dollars américains, a été mis en place en 2006 au bénéfice de certains dirigeants et développeurs clés de Blizzard Entertainment Inc. (« Blizzard »), filiale de Vivendi Games, par lequel des actions gratuites (« restricted stocks ») et des stock-options leur ont été attribuées, respectivement en octobre 2006 et en mars 2007.

La charge comptable afférente est calculée sur la base des droits acquis prorata temporis à la clôture considérée et de la dernière évaluation disponible de Blizzard. Au 30 juin 2007, la valeur estimée des instruments attribués (actions gratuites et stock-options) s'élève à 102 millions de dollars (76 millions d'euros) contre 26 millions de dollars (20 millions d'euros) au 31 décembre 2006. Au plan comptable, la valeur estimée des droits acquis prorata temporis s'élève à 50 millions de dollars (37 millions d'euros) contre 16 millions de dollars (12 millions d'euros) au 31 décembre 2006. Cette charge est comptabilisée au passif parmi les provisions.

Hormis en cas de survenance de certaines opérations, les paiements en numéraire au titre de ce plan seront basés sur la dernière valeur connue de Blizzard, déterminée par un évaluateur indépendant. Cette évaluation sera réalisée chaque année à partir des données financières de Blizzard au 31 décembre de l'année précédente. L'évaluation la plus récente a été réalisée à partir des données financières du 31 décembre 2006, au moyen de méthodes usuelles d'évaluation.

## 15.7 Plan d'épargne groupe

Vivendi propose des plans d'achats d'actions (plan d'épargne groupe) qui permettent à la quasi-totalité des salariés français à temps complet du groupe, ainsi qu'aux retraités, d'acquérir des actions Vivendi dans le cadre d'augmentations de capital réservées. Ces actions, soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert, sont acquises par les salariés avec une décote d'un montant maximal de 20 % par rapport à la moyenne des cours d'ouverture de l'action lors des 20 jours de bourse précédant la date du Directoire qui a décidé de l'augmentation de capital. La différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'octroi constitue l'avantage accordé aux salariés. En outre, Vivendi tient compte d'une décote d'incessibilité, au titre des restrictions concernant la cession ou le transfert des actions, qui vient en réduction de la valeur de l'avantage accordé aux salariés. L'avantage accordé aux salariés ainsi calculé est comptabilisé comme une charge de personnel, par contrepartie des capitaux propres, instantanément, à la date d'octroi des droits.

En juin 2007, Vivendi a mis en place un nouveau plan d'achat d'actions. Les caractéristiques de ce plan et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'avantage consenti aux salariés sont les suivantes :

	Plan d'épargne groupe
Date d'octroi des droits	29-juin-07
Prix de souscription (en euros)	24,60 €
Cours de l'action à la date d'octroi (en euros)	31,91 €
Nombre d'actions souscrites	1 276 227
Montant souscrit (en millions d'euros)	31 (a)
Taux de dividendes estimé à la date d'attribution	3,94%
Taux d'intérêt sans risque	4,59%
Taux d'emprunt 5 ans <i>in fine</i>	6,54%
Coût de l'incessibilité (b)	9,2%

- a. L'augmentation de capital a été constatée le 18 juillet 2007.
- b. Exprimé en pourcentage du cours de l'action à la date d'octroi.

## Note 16 Emprunts et autres passifs financiers à long terme

(en millions d'euros)	Note	Taux d'intérêt nominal (%)	Taux d'intérêt effectif (%)	Échéance	30 juin 2007	31 décembre 2006
Opérations de location financement		-	-	2008 - 2016	242	247
<b>Emprunts garantis (a)</b>					<b>242</b>	<b>247</b>
Emprunts obligataires						
Emprunt de 700 millions d'euros (octobre 2006) (b)		Euribor 3 mois +0,50%	4,67%	octobre 2011	700	700
Emprunt de 500 millions d'euros (octobre 2006) (b)		4,50%	4,58%	octobre 2013	500	500
Emprunt de 630 millions d'euros (avril 2005) (b)		3,63%	3,63%	avril 2010	630	630
Emprunt de 600 millions d'euros (février 2005) (b)		3,88%	3,94%	février 2012	600	600
Emprunt de 600 millions d'euros (juillet 2005) - SFR (b)		3,38%	3,43%	juillet 2012	600	600
Emprunt de 400 millions d'euros (octobre 2006) - SFR (b)		Euribor 3 mois +0,125%	4,13%	octobre 2008	400	400
Emprunt échangeable en actions Sogecable		1,75%	6,48%	octobre 2008	221	221
Autres emprunts		-	-	-	279	275
Emprunts bancaires						
Emprunt de 6 milliards de dirhams - tranche B : 4 milliards		TMP BDT 5 ans +1,15%	4,81%	décembre 2011	358	359
Ligne de crédit de 100 millions d'euros - SFR		Euribor 1 mois + 0,16%	4,28%	novembre 2011	100	-
Autres		-	-	-	239	138
<b>Emprunts non garantis</b>					<b>4 627</b>	<b>4 423</b>
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b>					<b>4 869</b>	<b>4 670</b>
Effet cumulé du coût amorti et de la comptabilisation séparée des dérivés incorporés		na*	na*	na*	(31)	(40)
<b>Emprunts</b>					<b>4 838</b>	<b>4 630</b>
Options de vente accordées à TF1 et M6 sur leur participation de 15 % dans Canal+ France	2.1	na*	na*	février 2010	1 007	-
Autres options de vente accordées à divers tiers par Groupe Canal+ et SFR		na*	na*	-	34	43
<b>Engagements d'achat d'intérêts minoritaires</b>					<b>1 041</b>	<b>43</b>
Dérivé incorporé à l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable		na*	na*	octobre 2008	38	26
Autres instruments financiers dérivés		na*	na*	-	21	15
<b>Valeur des autres instruments dérivés</b>					<b>59</b>	<b>41</b>
<b>Emprunts et autres passifs financiers à long terme</b>					<b>5 938</b>	<b>4 714</b>

na\* : aucun intérêt n'est comptabilisé au titre des autres passifs financiers.

- La dette est considérée comme garantie lorsque le(s) créancier(s) est/sont protégé(s) par le nantissement d'actifs de l'emprunteur et/ou de ses garants.
- Ces obligations, cotées à la Bourse du Luxembourg, contiennent les clauses usuelles en matière de rang (clause de *pari passu*), d'interdiction de consentir des sûretés (*negative pledge*) et de cas de défaut.

## Note 17 Emprunts et autres passifs financiers à court terme

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt nominal (%)	30 juin 2007	31 décembre 2006
Part à court terme des opérations de location financement	-	35	10
<b>Emprunts garantis (a)</b>		<b>35</b>	<b>10</b>
Billets de trésorerie			
Vivendi SA	Eonia +0,05%	199	167
SFR	Eonia +0,03%	1 047	950
Part à court terme des emprunts à long terme			
Emprunt de 700 millions d'euros (juillet 2004) - Vivendi SA	Euribor 3 mois +0,55%	700	700
Emprunt de 300 millions d'euros (avril 2006) - SFR	Euribor 3 mois +0,09%	300	300
Autres emprunts	-	58	65
Autres	-	763	375
<b>Emprunts non garantis</b>		<b>3 067</b>	<b>2 557</b>
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b>		<b>3 102</b>	<b>2 567</b>
Effet cumulé du coût amorti et de la comptabilisation séparée des dérivés incorporés	na*	17	9
<b>Emprunts</b>		<b>3 119</b>	<b>2 576</b>
Options de vente accordées à divers tiers par Groupe Canal+	na*	10	14
<b>Engagements d'achat d'intérêts minoritaires</b>		<b>10</b>	<b>14</b>
Valeur des autres instruments dérivés	na*	11	11
<b>Emprunts et autres passifs financiers à court terme</b>		<b>3 140</b>	<b>2 601</b>

na\* : aucun intérêt n'est comptabilisé au titre des autres passifs financiers.

- a. La dette est considérée comme garantie lorsque le(s) créancier(s) est/sont protégé(s) par le nantissement d'actifs de l'emprunteur et/ou de ses garants.

## Note 18 Retraitements du tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2006
	2007	2006	
<b>Éléments relatifs aux activités d'exploitation sans incidence sur la trésorerie</b>			
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	866	783	1 580
Variation des provisions nettes	(88)	(61)	80
Autres éléments du résultat opérationnel sans incidence sur la trésorerie	(2)	21	11
<b>Éléments relatifs aux activités d'investissement et de financement</b>			
Résultat sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	15	4	32
<b>Retraitements</b>	<b>791</b>	<b>747</b>	<b>1 703</b>

## Note 19 Obligations contractuelles et autres engagements

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus et actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2006, tels que décrits dans la Note 29 « Engagements » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2006 (pages 270 et suivantes).

Les paragraphes ci-après présentent :

- une évaluation du montant total des obligations contractuelles encourues par Vivendi au 30 juin 2007 (Note 19.1),
- les engagements significatifs contractés au cours du premier semestre 2007 dans le cadre de l'activité courante (Note 19.2) et de la cession ou de l'acquisition d'actifs (Note 19.3), et
- les pactes d'actionnaires contractés au cours du premier semestre 2007 (Note 19.4).

## 19.1 Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	Note	Total au 30 juin 2007	Total au 31 décembre 2006
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	16	5 938	4 714
<i>dont opérations de locations financement</i>		242	247
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	17	3 140	2 601
<i>dont part court-terme des opérations de locations financement</i>		35	10
Passifs de contenus	9	1 794	2 151
<b>Sous total - éléments enregistrés au bilan consolidé</b>		<b>10 872</b>	<b>9 466</b>
Locations et sous-locations simples (a)		1 667	1 589
Obligations contractuelles de contenus	9	5 156	4 233
Contrats commerciaux		1 681	1 438
<b>Sous total - éléments non enregistrés au bilan consolidé</b>		<b>8 504</b>	<b>7 260</b>
<b>Total obligations contractuelles</b>		<b>19 376</b>	<b>16 726</b>

- a. Des provisions sont comptabilisées au bilan au titre des locations pour 23 millions d'euros au 30 juin 2007 (contre 20 millions d'euros au 31 décembre 2006).

### Détail des contrats commerciaux :

(en millions d'euros)	Paievements futurs minimums totaux	
	30 juin 2007	31 décembre 2006
Capacités satellitaires	1 103 (a)	774
Engagements d'investissements	467	561
Autres	164	141
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 734</b>	<b>1 476</b>
Capacités satellitaires	(53)	(38)
Autres	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>(53)</b>	<b>(38)</b>
<b>Total net</b>	<b>1 681</b>	<b>1 438</b>

- a. Comprend le nouveau contrat de capacité satellitaire chez Groupe Canal+. Groupe Canal+ a décidé, à l'issue d'une consultation, de retenir Astra comme futur opérateur unique pour transporter ses offres de télévision par satellite en France métropolitaine. Ce contrat s'est traduit par un engagement additionnel global d'environ 230 millions d'euros à horizon 10 ans. Se reporter à la Note 32 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (page 283 du Document de référence 2006).

## 19.2 Autres engagements contractés au cours du premier semestre 2007 dans le cadre de l'activité courante

Le groupe n'a pas contracté d'autre engagement significatif au cours du premier semestre dans la cadre de l'activité courante.

## 19.3 Engagements contractés au cours du premier semestre 2007 dans le cadre de la cession ou de l'acquisition d'actifs

- Engagements relatifs au rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS : se reporter à la Note 2.1.
- Vivendi a reçu une garantie bancaire à première demande garantissant, en cas de succès du contentieux fiscal que Xfera poursuit auprès des juridictions espagnoles en vue de faire annuler la taxe sur le spectre radio au titre de l'année 2001, le remboursement des sommes payées en juillet 2007 à ce titre (soit 57 millions d'euros).

En outre, au 30 juin 2007, le groupe est engagé dans des cessions ou acquisitions de sociétés, dont certaines ont été réalisées depuis cette date. Se reporter à la Note 22 « Evénements postérieurs à le clôture », infra.

## 19.4 Pactes d'actionnaires contractés au cours du premier semestre 2007

- Pacte d'actionnaires entre Vivendi, TF1 et M6 :

Au titre du pacte d'actionnaires signé le 4 janvier 2007, TF1 et M6 bénéficient d'un droit de sortie conjointe en cas de cession du contrôle exclusif de Canal+ France par Vivendi/Groupe Canal+ ainsi que du droit de céder leurs titres en priorité sur le marché en cas d'introduction en bourse de Canal+ France. TF1 et M6 n'ont pas de représentant au Conseil de surveillance de Canal+ France et ne bénéficient d'aucun droit de quelque nature que ce soit sur la gestion de la société. Vivendi bénéficie d'un droit de préemption sur les titres de TF1 et M6.

- Accords stratégiques entre Vivendi, Groupe Canal+, Lagardère et Lagardère Active :

Le pacte CanalSatellite conclu en 2000 entre Lagardère et Groupe Canal+ est devenu caduc le 4 janvier 2007.

Au titre des accords stratégiques Canal+ France signés le 4 janvier 2007, Lagardère bénéficie de droits qui excluent tout contrôle conjoint sur Canal+ France y compris après exercice éventuel par Lagardère de son option d'achat. Les droits de Lagardère sont destinés à préserver ses intérêts patrimoniaux fondamentaux, et varient en fonction du niveau de sa participation dans Canal+ France. Les principales stipulations de ce pacte sont les suivantes :

- le président ainsi que tous les membres du directoire de Canal+ France seront désignés par Groupe Canal+. Lagardère dispose de deux représentants sur onze au sein du Conseil de surveillance. Ce nombre sera porté à trois en cas d'augmentation de la participation de Lagardère à 34 % dans Canal+ France,
- Lagardère bénéficie de certains droits de veto sur Canal+ France et, dans certains cas, sur ses filiales importantes (modification des statuts, changement majeur et durable de l'activité, transformation en société dans laquelle les associés sont indéfiniment responsables, investissement unitaire supérieur au tiers du chiffre d'affaires, introduction en bourse, dans certaines circonstances en cas d'entrée d'un tiers au capital et, pour autant que Lagardère détienne 34 % du capital de Canal+ France, emprunts au-delà de seuils de 50 à 90 % du chiffre d'affaires en fonction de la marge d'EFO<sup>1</sup>) et de droits patrimoniaux (droit de sortie conjointe, droit de relution, droit de surenchère en cas de cession de Canal+ France). Ces droits visent à protéger ses intérêts patrimoniaux fondamentaux. Vivendi bénéficie d'un droit de préemption en cas de cession de la participation de Lagardère,
- entre 2008 et 2014, dès lors que Lagardère détient au moins 10 % et au plus 20 % du capital ou des droits de vote de Canal+ France et pour autant que Lagardère ait renoncé à exercer son option d'achat lui permettant de détenir 34 % du capital de Canal+ France ou que cette option soit devenue caduque, Lagardère bénéficiera d'un droit de liquidité exerçable entre le 15 mars et le 15 avril de chaque année civile. Au titre de ce droit de liquidité, Lagardère pourra demander l'introduction en bourse de Canal+ France. Vivendi/Groupe Canal+ pourront néanmoins dans ce cas décider d'acquérir l'intégralité de la participation de Lagardère,
- un mécanisme de participation au financement de Canal+ France en compte courant et à l'octroi de garanties a été mis en place prévoyant la faculté pour Lagardère d'y participer proportionnellement à son niveau de participation au capital de Canal+ France. A partir de 2011 et pour autant que Lagardère détienne 34 % du capital de Canal+ France, Canal+ France distribuera, après remboursement prioritaire des comptes courants auxquels Lagardère n'aurait pas contribué proportionnellement à sa détention du capital, un dividende équivalent à sa trésorerie disponible non nécessaire au financement de l'exploitation, sous réserve du respect de certains ratios d'endettement.

## Note 20 Opérations avec les parties liées

La présente note se lit en complément des informations relatives aux opérations avec les parties liées au 31 décembre 2006, tels que décrits dans la Note 28 « Opérations avec les parties liées » des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2006 (pages 267 et suivantes). Le groupe n'a pas conclu d'opération significative avec les parties liées sur le premier semestre 2007.

Pour mémoire, les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable (coentreprises et sociétés mises en équivalence), les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif.

<sup>1</sup> L'EFO (ou résultat d'exploitation tel que défini et utilisé par Vivendi jusqu'au 30 juin 2006 ; se reporter à la Note 1.2.3. « Changement de présentation de la performance opérationnelle par segments d'activité et du groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2006, pages 193 et suivante du Document de référence 2006) comprend la marge brute, les charges administratives et commerciales, le coût des régimes d'avantages au personnel (hors composante financière), le coût des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres, les coûts de restructuration, les variations de valeur des couvertures de change relatives aux activités opérationnelles et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles.

Au cours du premier semestre 2007, les principales parties liées de Vivendi sont les sociétés consolidées par mise en équivalence, à savoir NBC Universal et Neuf Cegetel, ainsi que les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, à savoir Vodafone, actionnaire à 44 % de SFR, le Royaume du Maroc, actionnaire à 30 % de Maroc Telecom, Lagardère, actionnaire de Canal+ France depuis le 4 janvier 2007 (se référer à la Note 2.1).

## Note 21 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

La description de certains litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont défendeurs est présentée dans le Document de référence 2006 (pages 278 et suivantes). Les paragraphes ci-après constituent une mise à jour de ces litiges au 28 août 2007, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du semestre clos le 30 juin 2007.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

### Enquête de l'AMF à l'occasion de l'émission d'ORA en novembre 2002

Le 18 janvier 2005, Vivendi a reçu une notification de griefs émise par l'AMF à la suite de l'enquête ouverte sur les mouvements observés sur le marché du titre Vivendi à l'occasion de l'émission d'obligations remboursables en actions en novembre 2002. Le 7 juin 2007, la Commission des sanctions de l'AMF a décidé de mettre Vivendi hors de cause dans cette affaire.

### Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique « In re Vivendi Universal SA Securities Litigation » qu'il a placé sous sa juridiction.

Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions des Securities Exchange Acts de 1933 et 1934 notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit consolidated class action, susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires. Des dommages-intérêts sont réclamés mais sans montant précisé. Vivendi conteste ces griefs.

La procédure est actuellement dans la phase de recherche de preuves, d'échanges de documents et d'audition des témoins (« Discovery »).

En parallèle, le juge a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de certification des plaignants potentiels (« class certification »), que les personnes de nationalités américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ordinaires ou des ADS Vivendi (anciennement Vivendi Universal SA) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective. Vivendi a fait appel de cette décision le 9 avril 2007. Le 8 mai 2007, la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit a rejeté la demande d'examen, à ce stade de la procédure, de la demande d'appel formée par Vivendi et certains plaignants contre la décision de certification rendue le 22 mars 2007. Le 6 août 2007, Vivendi a fait appel de cette décision devant la Cour Suprême des Etats-Unis.

### Elektrim Telekomunikacja

Vivendi est aujourd'hui actionnaire à hauteur de 51 % dans Telco et Carcom, deux sociétés de droit polonais qui détiennent directement et indirectement 51 % du capital de Polska Telefonia Cyfrowa Sp. Z.o.o. (PTC), un des premiers opérateurs de téléphonie mobile en Pologne. Ces participations font l'objet de nombreux contentieux dont les principales mises à jour sont décrites ci-après.

#### *La procédure au fond devant les tribunaux polonais*

A la suite de la Sentence de Vienne, Telco a initié en décembre 2004 à Varsovie une instance au fond visant à obtenir un jugement déclaratif confirmant qu'il est propriétaire des titres PTC. Le 22 mai 2007, la demande de Telco a été déclarée irrecevable. Telco a fait appel de cette décision.

### ***La procédure devant le Registre du commerce et des sociétés de Varsovie***

A la suite de la décision de la Cour de cassation polonaise du 18 janvier 2007, Telco a déposé une demande visant à se faire réinscrire au KRS en qualité d'actionnaire de PTC. Cette demande a été rejetée en première instance le 11 mai 2007, le KRS estimant qu'il subsistait des doutes sur le droit de propriété de Telco sur les actions PTC. Cette décision a été confirmée le 21 août 2007 par la Cour d'appel de Varsovie.

### ***Arbitrages à Vienne***

Le 12 juin 2007, Deutsche Telekom (DT) a lancé un arbitrage à Vienne contre Vivendi, VTI, Carcom et Elektrim Autoinvest. DT considère que les défendeurs ont commis une faute en s'opposant à la mise en œuvre en Pologne de la Sentence de Vienne et réclame des dommages et intérêts d'un montant minimum de 1,2 milliard d'euros.

Le 5 juillet 2007, DT a lancé un arbitrage à Vienne contre Carcom. DT considère que Carcom a violé le pacte d'actionnaires PTC en soutenant Telco et en s'opposant à la mise en œuvre en Pologne de la Sentence de Vienne, et réclame en conséquence une option d'achat sur la participation de Carcom dans PTC (1,9%).

### ***Faillite d'Elektrim***

Le 10 août 2007, Elektrim a demandé l'ouverture d'une procédure de faillite. Le 21 août 2007, le Tribunal régional de Varsovie a fait droit à cette demande et ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre d'Elektrim.

### ***Demande de T-Mobile***

Par lettre en date du 28 août 2007, T-Mobile Deutschland a formulé à Telco une demande de dommages et intérêts d'un montant d'environ 3,5 milliards d'euros au titre de prétendus agissements fautifs dans le cadre du différend relatif aux actions PTC.

Telco entend contester l'ensemble des allégations à l'appui de la demande de T-Mobile, qu'elle estime non fondées.

### **Conseil de la concurrence – marché de la téléphonie mobile**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2005, les trois opérateurs de téléphonie mobile français ont été condamnés par le Conseil de la concurrence dans un dossier concernant le fonctionnement du marché de la téléphonie mobile durant la période 2000-2002. L'amende versée par SFR, qui s'élève à 220 millions d'euros, a été comptabilisée en charges et payée au cours de l'exercice 2005. SFR a fait appel de cette décision le 9 février 2006. Le 12 décembre 2006, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision du Conseil de la concurrence et rejeté la demande de saisine du Parquet présentée par l'association UFC-Que choisir.

Le 11 janvier 2007, à l'instar de Bouygues Telecom et Orange, SFR s'est pourvu en cassation. La Chambre commerciale de la Cour de cassation dans un arrêt en date du 29 juin 2007 a prononcé une cassation partielle de l'arrêt rendu le 12 décembre 2006, en ce qu'il retenait des faits d'entente en raison d'échanges d'informations de 1997 à 2003 et infligeait, sur ce fondement, des sanctions pécuniaires. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, autrement composée.

SFR fait l'objet, en relation avec cette condamnation, de procédures contentieuses de clients et d'associations de consommateurs devant le Tribunal de commerce de Paris. Contestant leur bien-fondé, SFR n'est pas en mesure de déterminer l'incidence éventuelle du dénouement de ces procédures.

Par ailleurs, SFR fait l'objet d'autres procédures contentieuses liées au droit de la concurrence, procédures souvent communes avec d'autres opérateurs de téléphonie. SFR n'étant pas en mesure de déterminer l'incidence éventuelle du dénouement de ces procédures, la société n'a, en conséquence, pas comptabilisé de provision à ce titre.

### **Réclamation contre une ancienne filiale de Seagram**

Une ancienne filiale de Seagram, cédée en décembre 2001 aux sociétés Diageo PLC et Pernod Ricard SA, ainsi que ces dernières et certaines de leurs filiales, font l'objet d'une réclamation de la République de Colombie et de certaines de ses provinces devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York, pour de prétendues pratiques illicites qui auraient eu un effet anti-concurrentiel en Colombie. Vivendi, qui n'est pas partie à cette affaire, pourrait, sous réserve de ses droits, voir ses engagements appelés au titre des garanties données aux acquéreurs de son ancienne filiale, lesquels contestent l'ensemble des allégations de la République de Colombie.



## Note 22 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus depuis le 30 juin 2007 sont les suivants :

**Acquisition des activités téléphonie fixe et ADSL de Télé2 France** : le 2 octobre 2006, SFR a signé un accord avec le Groupe Tele2 AB pour l'acquisition des activités téléphonie fixe et ADSL de Télé2 France. L'acquisition a été réalisée le 20 juillet 2007 pour une valeur d'entreprise de 345 millions d'euros y compris incidence de clauses d'ajustement de prix. Télé2 France qui comptait 350 000 clients ADSL et 2,3 millions de clients de téléphonie fixe à la date de l'acquisition, a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 225 millions d'euros sur le premier semestre 2007.

**Transfert de 3 centres de relation client « Grand Public » de SFR Service Client**, filiale de SFR : le transfert à Teleperformance et à la Division Arvato Services est intervenu le 1er août 2007 à l'issue de la procédure d'information consultation du Comité Central d'Entreprise qui s'est achevée le 20 juillet 2007.

**Projet d'acquisition de Debitel France et de sa filiale de distribution Videlec** : le 19 juillet 2007, CID, filiale de SFR, a signé un accord avec Debitel AG pour l'acquisition de Debitel France (140 000 clients), et de sa filiale de distribution Videlec (70 boutiques). Cette opération est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

**Acquisition de Sanctuary Group Plc**. Le 15 juin 2007, UMG a lancé une offre publique d'achat sur le capital de The Sanctuary Group plc (« Sanctuary »), société cotée au London Stock Exchange. Sanctuary est une maison de disques internationale dont l'activité recouvre la vente de musique enregistrée, le merchandising et la prestation de services aux artistes. A la clôture de l'offre, le 2 août 2007, UMG a reçu l'accord d'actionnaires qui représentent 60 % du capital de Sanctuary et a procédé à l'acquisition complémentaire sur le marché de 30 % du capital pour un montant de 13 millions de livres sterling (19 millions d'euros). Conformément à la réglementation anglaise, UMG devra procéder à l'acquisition des actions restant en circulation avant la sortie de Sanctuary de la cote à la Bourse de Londres. A l'issue de ces opérations, le coût total de l'acquisition de Sanctuary devrait s'élever à 104 millions de livres sterling (155 millions d'euros), dont 44 millions de livres sterling (65 millions d'euros) versés en numéraire et 60 millions de livres sterling (90 millions d'euros) au titre de l'endettement financier net de Sanctuary.

**Vivendi obtient gain de cause devant le Tribunal arbitral international-CIRDI dans le contentieux Tucuman (Argentine)**. La sentence arbitrale a été rendue le 20 août 2007 en faveur de Vivendi et de sa filiale argentine Compañia des Aguas del Aconquija par le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI), dans le cadre d'un contentieux né en 1996, relatif à la concession d'eau de la Province argentine de Tucuman, détenue en 1995 et résiliée en 1997. Le tribunal a accordé à Vivendi et à sa filiale 105 millions de dollars à titre de dommages, plus intérêts et frais.

### *III ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ET DES ETATS FINANCIERS DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2007*

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes du premier semestre de l'exercice 2007 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées, ainsi que des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Directoire,

Jean-Bernard Lévy

## *IV RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2007*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Vivendi, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 des notes annexes aux états financiers condensés qui expose le changement de présentation de certains coûts chez Groupe Canal +.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 août 2007

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

ERNST & YOUNG et Autres

Membre de KPMG International

Benoît Lebrun

Marie Guillemot

Dominique Thouvenin